

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 15, 2023

The Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy met with videoconference this day at 4 p.m. [ET] to study Bill C-228, An Act to amend the Bankruptcy and Insolvency Act, the Companies' Creditors Arrangement Act and the Pension Benefits Standards Act, 1985.

Senator Pamela Wallin (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening to everyone in the room with us or online. This is a meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy. My name is Pamela Wallin. I am the chair of this committee.

I am going to ask many of you to bear with us just for a moment before we begin our formal hearings today, because we have a thank you and a goodbye and a welcome that we would like to deal with.

We had just today tabled a report in the chamber called the *State of the Canadian Economy and Inflation*. It is now a public document and we have had our analysts working on this for a very long time and with some very tight deadlines. I want to say a big thank you to Adriane Yong and Édison Roy-César, who have been working with us on this and many other reports, for the miracle that had to happen, along with Karine Déquier, our clerk, to make it possible to table this today.

Also, Édison is leaving us and heading back to a job. We want you to tell us where you're off to and then I'll introduce your replacement. Don't be shy. Don't be shy. I knew if I told you before you wouldn't do it.

Édison Roy-César, Library of Parliament Analyst: It is a bit unusual for an analyst to speak. I will go back to my job as manager so I will still be supporting the committee, but by managing the work of Mehrab and Adriane. Thank you.

The Chair: With the Library of Parliament?

Mr. Roy-César: Yes.

The Chair: That's great. Thanks so much for all your work. Adriane is hanging in with us because she just can't say goodbye. She loves writing every report we do.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 15 février 2023

Le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie se réunit aujourd'hui, à 16 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-228, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension.

La sénatrice Pamela Wallin (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonsoir aux gens qui sont dans la salle avec nous et à ceux qui nous regardent en ligne. Il s'agit d'une réunion du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie. Je m'appelle Pamela Wallin. Je suis la présidente du comité.

Je vais demander à beaucoup d'entre vous de patienter un instant avant que nous commencions nos audiences officielles aujourd'hui. Nous avons des remerciements et un au revoir à faire, et nous devons souhaiter la bienvenue à quelqu'un.

Aujourd'hui même, nous avons déposé au Sénat un rapport intitulé *L'état de l'économie canadienne et l'inflation*. Il s'agit maintenant d'un document public, et nos analystes y travaillent depuis très longtemps et dans des délais très serrés. Je tiens à remercier chaleureusement Adriane Yong et Édison Roy-César, qui ont travaillé avec nous sur ce rapport et sur de nombreux autres, pour le miracle qui a été nécessaire, ainsi que Karine Déquier, notre greffière, qui ont rendu possible le dépôt du rapport aujourd'hui.

De plus, Édison nous quitte pour reprendre son ancien emploi. Nous voulons que vous nous disiez où vous vous en allez, puis je présenterai votre remplaçant. Ne soyez pas timide. Ne soyez pas timide. Je savais que je vous ne le feriez pas si je vous le disais à l'avance.

Édison Roy-César, analyste de la Bibliothèque du Parlement : Il est un peu inhabituel qu'un analyste prenne la parole. Je vais reprendre mon poste de gestionnaire, alors je vais continuer d'appuyer le comité, mais en gérant le travail de Mehrab et d'Adriane. Merci.

La présidente : À la Bibliothèque du Parlement?

M. Roy-César : Oui.

La présidente : C'est parfait. Merci beaucoup pour tout votre travail. Adriane reste avec nous parce qu'elle n'arrive tout simplement pas à nous dire au revoir. Elle adore rédiger tous ces rapports que nous produisons.

I would also now like to welcome Mehrab Kiarsi, who will be joining us. I will invite you all to look up his own website. He is a professor in economics, a research scholar at Columbia and a professor at Concordia. It's three or four pages here. I won't read it all aloud. He will be working with us from here on in. Welcome, and we hope to keep you very busy.

Mehrab Kiarsi, Library of Parliament Analyst: Thank you so much. I'm very happy to be here.

The Chair: That's wonderful. Thank you.

This is just a little bit of a look behind the curtains for those watching along today. This is how it works. We do our work, and we take testimony from witnesses, but these are the folks that do all the heavy lifting and help us prepare these reports, so it's nice every once in a while to put them in the spotlight for just a moment.

So thank you again. We will return now to our business. I will introduce the members of the committee who are with us today: the deputy chair, Senator Deacon; Senator Bellemare is here; Senator Gignac; Senator Loffreda; Senator Marshall I don't think is with us because Senator Wells is going to be here looking at this work today. We also have here Senator Ringuette, Senator Smith, Senator Marwah and Senator Yussuff. Welcome.

Today, we will continue our examination of Bill C-228, An Act to amend the Bankruptcy and Insolvency Act, the Companies' Creditors Arrangement Act and the Pension Benefits Standards Act, 1985. We have heard from the sponsor of the bill in the other place, and we have heard from some of those with concerns. Today we carry on our discussion. On our first panel, representing the Canada Labour Congress, we have the pleasure to welcome President Bea Bruske; she is joining us virtually. And with us in person is Chris Roberts, National Director, Social and Economic Policy, Canadian Labour Congress. And joining virtually, we have Marty Warren, National Director, United Steelworkers Union and Meg Gingrich, Assistant to the National Director, United Steelworkers Union. We welcome you all. Thank you for joining us. We'll begin with an opening statement from Ms. Bruske to be followed by Mr. Warren. The floor is yours.

Bea Bruske, President, Canadian Labour Congress: Good afternoon, chair, and thank you for the opportunity, and good afternoon committee members. I appreciate the opportunity to appear before you today.

My name is Bea Bruske. I am President of the Canadian Labour Congress, Canada's largest central labour body. The CLC advocates on national issues on behalf of all workers from coast to coast to coast.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue à Mehrab Kiarsi, qui se joindra à nous. Je vous invite tous à consulter son site Web. Il est professeur d'économie, chercheur à Columbia et professeur à Concordia. J'ai trois ou quatre pages devant moi. Je ne vais pas tout lire à haute voix. Il travaillera avec nous à partir de maintenant. Bienvenue, et nous espérons vous tenir très occupés.

Mehrab Kiarsi, analyste de la Bibliothèque du Parlement : Merci beaucoup. Je suis très heureux d'être ici.

La présidente : C'est merveilleux. Merci.

C'est juste un petit coup d'œil dans les coulisses pour ceux qui nous regardent aujourd'hui. C'est ainsi que les choses fonctionnent. Nous faisons notre travail, et nous entendons des témoins, mais c'est eux qui font le gros du travail et qui nous aident à rédiger ces rapports, alors c'est bien de tourner les projecteurs vers eux pendant un instant, de temps à autre.

Merci encore. Nous allons maintenant reprendre nos travaux. Je vais vous présenter les membres du comité qui sont ici aujourd'hui : le vice-président, le sénateur Deacon; la sénatrice Bellemare; le sénateur Gignac; le sénateur Loffreda; je crois que la sénatrice Marshall n'est pas ici parce que le sénateur Wells y sera pour examiner ce travail aujourd'hui. Il y a aussi la sénatrice Ringuette, le sénateur Smith, le sénateur Marwah et le sénateur Yussuff. Je vous souhaite la bienvenue.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-228, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension. Nous avons entendu le témoignage du parrain du projet de loi à l'autre endroit et celui de certaines personnes qui ont des préoccupations. Aujourd'hui, nous poursuivons notre discussion. Pour notre premier groupe de témoins, nous avons le plaisir d'accueillir Bea Bruske, présidente du Congrès du travail du Canada. Elle se joint à nous virtuellement. Chris Roberts, directeur national, Politiques sociales et économiques, Congrès du travail du Canada, est ici en personne. Se joignent à nous, virtuellement aussi, Marty Warren, directeur national, Syndicat des métallurgistes unis, et Meg Gingrich, adjointe au directeur national, Syndicat des métallurgistes unis. Bienvenue à tous. Merci de vous joindre à nous. Nous allons commencer par la déclaration préliminaire de Mme Bruske, qui sera suivie de M. Warren. La parole est à vous.

Bea Bruske, présidente, Congrès du travail du Canada : Bonjour, madame la présidente, merci de m'avoir invitée, et bonjour aux membres du comité. Je suis heureuse d'avoir l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Bea Bruske. Je suis présidente du Congrès du travail du Canada, le CTC, qui est la plus importante centrale syndicale au Canada. Le CTC se prononce sur les questions d'intérêt national au nom des travailleurs de partout au pays.

Our request to you is simple: pass Bill C-228 into law, without further amendment. This bill has been scrutinized and amended in the House. The amended bill was voted out of committee unanimously. Bill C-228 passed third reading in the Commons with unanimous support — 318 votes to 0. This bill is important to pensioners, working people and their elected government representatives. We urge honourable senators to now pass this bill, as well.

Pensions are essential to the financial security and well-being of working people. Next to their homes, pension savings are one of the most important pools of assets that workers accumulate over their lifetimes. It's important to keep in mind that workplace pensions are not gifts from the employer. Defined pension benefits are, in fact, deferred wages. They are earned and paid for by workers.

Workers depend on that money being there for them when they retire. Employers are legally obligated to provide those pensions when a worker retires. It is frustrating and unjust that this legal obligation can be torn up when a company enters insolvency. When a company enters insolvency proceedings, workers and pensioners go to the back of the line. They are essentially treated like involuntary, unsecured creditors of the firm, behind the banks and secured creditors. No one asked plan members if they would consent to lending the value of their pension benefits to their employer. In fact, quite the opposite: plan members expect their employer will live up to the terms of the pension bargain.

Unlike commercial creditors, employees and pensioners are generally unable to protect themselves against the risk of their employer's insolvency. If their previous employer enters bankruptcy, pensioners cannot easily return to work and find new and additional sources of income.

In 2018, we saw Sears Canada pensioners outside of Ontario learn their pension benefits would be reduced by 30%. One Sears retiree working in Calgary — who worked for 44 years — took a monthly pension cut of \$800 a month. He had worked a lifetime only to have the pension he paid for slashed in retirement. Another retiree who worked for 35 years saw his monthly pension benefits drop \$450. In anticipation of benefit reductions, that 72-year-old pensioner took a job at Home Depot as a greeter. For many others, taking a minimum-wage job to make up for pension reductions is not a realistic option.

Ce que nous vous demandons est simple : adoptez le projet de loi C-228 sans autre amendement. Il a été examiné de près et amendé à la Chambre. Les membres du comité qui l'étudiait ont décidé d'en faire rapport à l'unanimité. Il a franchi l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes avec un appui unanime : 318 voix contre aucune. Ce projet de loi est important pour les pensionnés, les travailleurs et leurs représentants élus. Nous exhortons les honorables sénateurs à maintenant l'adopter à leur tour.

Les pensions sont essentielles à la sécurité financière et au bien-être des travailleurs. Après leur maison, l'épargne-retraite est l'un des plus importants actifs que les travailleurs bâtissent au cours de leur vie. Il est important de garder à l'esprit que les prestations de retraite versées par l'employeur ne sont pas un cadeau de sa part. Les prestations de retraite déterminées sont en fait un salaire différé. Ce sont les travailleurs qui les gagnent et qui les paient.

Les travailleurs comptent sur le fait que cet argent sera là lorsqu'ils prendront leur retraite. Les employeurs sont légalement tenus de verser leur pension aux travailleurs qui prennent leur retraite. Il est frustrant et injuste que cette obligation légale puisse être niée lorsque l'entreprise devient insolvable. Lorsqu'une entreprise entame une procédure d'insolvabilité, les travailleurs et les pensionnés se retrouvent à l'arrière de la file. Ils sont essentiellement traités comme des créanciers involontaires et non garantis de l'entreprise, passant derrière les banques et les créanciers garantis. Personne n'a demandé aux participants au régime de retraite s'ils consentaient à prêter la valeur de leurs prestations de retraite à leur employeur. En fait, c'est tout le contraire : ils s'attendent à ce que leur employeur respecte les conditions négociées du régime de retraite.

Contrairement aux créanciers commerciaux, les employés et les pensionnés sont généralement incapables de se protéger contre le risque d'insolvabilité de leur employeur. Si leur ancien employeur fait faillite, les pensionnés ne peuvent pas facilement retourner au travail et trouver de nouvelles sources de revenus.

En 2018, les pensionnés de Sears Canada à l'extérieur de l'Ontario ont appris que leurs prestations de retraite seraient réduites de 30 %. Un retraité de Sears de Calgary — qui avait travaillé pendant 44 ans — a subi une réduction de sa pension mensuelle de 800 \$. Il a travaillé toute sa vie seulement pour se faire couper à la retraite la pension qu'il avait payée. Un autre retraité qui avait travaillé pendant 35 ans a vu ses prestations de retraite mensuelles diminuer de 450 \$. En prévision de la réduction de ses prestations, ce pensionné de 72 ans a accepté un poste de préposé à l'accueil chez Home Depot. Pour beaucoup d'autres gens, il n'est pas réaliste d'accepter un emploi au salaire minimum pour compenser une réduction de pension.

The way pensions and benefits are treated in insolvency is honestly outrageous and unfair. Don't let anyone tell you that Canada's insolvency regime is fair, or that it strikes ". . . a delicate balance between the interests of employers and employees . . ." That is contradicted by the evidence and the lived experience of workers and pensioners in insolvency.

Despite this unfairness, governments have not taken adequate steps to extend protections to pensioners and plan members. The federal government legislated changes in response to the Sears Canada debacle but they were woefully inadequate. This is especially frustrating, since the evidence shows that many companies with underfunded pension plans could eliminate the solvency deficiency in their plans by allocating just a portion of their shareholder payouts to the pension plan. Many firms consciously choose to reward shareholders and senior executives, boosting the stock price, rather than fully fund their pension obligations. That leaves pensioners and plan members at risk if the company becomes insolvent.

Over the years, the CLC has supported numerous NDP and Bloc Québécois private member's bills on these issues. None of those bills have been allowed to proceed. Pensioners and workers are saying, "enough is enough." The CLC supports swift passage of Bill C-228 without further amendment.

I'd be very happy to answer any questions you may have. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Ms. Bruske, and my apologies for the mispronunciation of your name. I know better. Thank you for those remarks. We will go to Mr. Warren for your comments.

Marty Warren, National Director, United Steelworkers Union: Thank you, chair. And through you, thank you to the clerk and all members of the committee for the opportunity to join you here today.

I am the Canadian National Director for the United Steelworkers. The United Steelworkers Union is the largest private-sector union in North America. It includes 225,000 members who work in nearly every economic sector right across Canada, plus thousands upon thousands of retirees.

We are committed to ensuring that our members and all workers in Canada are treated with dignity, respect and fairness. We negotiate strong collective labour agreements for our members to have good wages, health and safety, and we make it

La façon dont les pensions et les avantages sociaux sont traités en cas d'insolvabilité est franchement scandaleuse et injuste. Ne laissez personne vous dire que le régime d'insolvabilité du Canada est juste, ou qu'il réalise « [...] un équilibre délicat entre les intérêts des employeurs et ceux des employés [...] ». Les données probantes et l'expérience vécue par les travailleurs et les pensionnés en cas d'insolvabilité contredisent cette affirmation.

Malgré l'injustice, les gouvernements n'ont pas pris de mesures adéquates pour protéger les pensionnés et les participants aux régimes de retraite. Le gouvernement fédéral a modifié des dispositions législatives en réaction à la situation désastreuse à Sears Canada, mais les changements étaient loin d'être suffisants. C'est particulièrement frustrant parce que les données montrent que de nombreuses entreprises dont les régimes de retraite sont sous-capitalisés pourraient éliminer le déficit de solvabilité de leurs régimes en y affectant une partie seulement de l'argent versé aux actionnaires. De nombreuses entreprises choisissent consciemment de récompenser les actionnaires et les cadres supérieurs, ce qui fait grimper le cours des actions, plutôt que de financer entièrement leurs obligations au titre des pensions. Cela expose les pensionnés et les participants au régime de retraite à des risques en cas d'insolvabilité de l'entreprise.

Au fil des ans, le CTC a appuyé de nombreux projets de loi d'initiative parlementaire du NPD et du Bloc québécois sur ces questions. Aucun de ces projets de loi n'a été adopté. Les pensionnés et les travailleurs disent : « Ça suffit. » Le CTC appuie l'adoption rapide du projet de loi C-228 sans autre amendement.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions. Merci.

La présidente : Merci beaucoup, madame Bruske. Je m'excuse d'avoir mal prononcé votre nom. J'aurais dû faire attention. Je vous remercie de vos observations. Nous allons donner la parole à M. Warren pour qu'il nous présente les siennes.

Marty Warren, directeur national, Syndicat des métallurgistes unis : Merci, madame la présidente. Par votre entremise, je remercie aussi la greffière et les membres du comité de me donner l'occasion de me joindre à vous aujourd'hui.

Je suis le directeur national du Syndicat des métallurgistes unis. C'est le plus grand syndicat du secteur privé en Amérique du Nord. Il compte 225 000 membres qui travaillent dans presque tous les secteurs économiques partout au Canada, en plus de milliers de retraités.

Nous sommes déterminés à veiller à ce que nos membres et les autres travailleurs du Canada soient traités avec dignité, respect et équité. Nous négocions des conventions collectives solides pour que nos membres aient de bons salaires et que leur santé et

a priority to negotiate good pension plans and benefits so that when workers retire they have financial stability. Pensions are bargained as deferred wages, and they are earned each day at work.

Bill C-228 is a long time coming. For two decades, versions of this bill have been tabled and debated. Meanwhile, thousands of workers have fallen through the cracks as victims as the Companies' Creditors Arrangement Act puts workers at the back of the line. The most recent example for our members was in 2015 at Cliffs Natural Resources, formerly a Wabush Mine, when 1,700 retirees, former workers and surviving widows in Quebec and Newfoundland and Labrador had their financial security destroyed and their nest eggs decimated. Their pensions were cut by 21%, and their life insurance and drug coverage were gutted.

Bernard Theriault retired in 2008. The pension he earned was slashed by \$550 per month and he was forced to go back to work. He was not alone. Like some of his fellow retirees, many of them had to consider selling their family homes to make ends meet. That's not right. Another retiree, René Richard, said:

It's money that was stolen from us, money that we had put there, we had deprived ourselves of our salary to have a nice retirement until we died. We fought for it.

Now, you may be thinking that sometimes companies fall on hard times. That could be true, but retirees should not be the ones who pay. That is why this bill is so important. While these workers had their pensions stolen, the current law made sure other creditors got their money. At Cliffs Natural Resources, one of those major creditors was Cliffs itself — the parent company — and it got all its money out. At Sears, as mentioned before, it was the shareholders who infamously collected generous dividends while retirees had their pockets picked. In the case of Cliffs, the parent company is still doing very well and their spike in profit following the bankruptcy here would have been enough to cover the pensions of Canadian workers many times over.

This is another example of why we need greater protections for workers. Our union fought for our members. In Cliffs, we fought for members and we went to court, but it shouldn't take massive lawsuits to protect pensions for workers who have earned them. We believe pension plan claims should have higher priority during bankruptcy proceedings. We also believe the same logic applies to health benefits, such as disability insurance, life insurance and other health insurance.

leur sécurité soient protégées, et nous faisons une priorité de la négociation de bons régimes de pension et d'avantages sociaux afin que les travailleurs qui prennent leur retraite aient accès à la stabilité financière. Les pensions sont négociées sous forme de salaire différé et elles sont gagnées chaque jour au travail.

Le projet de loi C-228 se fait attendre depuis longtemps. Des versions en sont déposées et débattues depuis 20 ans. Pendant ce temps, des milliers de travailleurs sont passés entre les mailles du filet et ont été victimes du fait que la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies place les travailleurs à l'arrière de la file. L'exemple le plus récent ayant touché nos membres date de 2015, et c'est celui de Cliffs Natural Resources, anciennement une mine de Wabush, où 1 700 retraités, anciens travailleurs et conjoints survivants à un travailleur au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador ont vu leur sécurité financière détruite et leur épargne décimée. Leur pension a été réduite de 21 %, et leur assurance-vie et leur assurance-médicaments ont été évidées.

Bernard Theriault a pris sa retraite en 2008. La pension qu'il avait gagnée a été coupée de 550 \$ par mois et il a été obligé de retourner au travail. Il n'était pas le seul. Comme certains de ses collègues retraités, bon nombre ont dû envisager de vendre leur maison familiale pour joindre les deux bouts. Ce n'est pas normal. Un autre retraité, René Richard, a dit :

C'est de l'argent qui nous a été volé, de l'argent que nous avons mis là, en renonçant à une partie de notre salaire pour avoir une belle retraite jusqu'à notre mort. Nous nous sommes battus pour cet argent.

Vous vous dites peut-être que les entreprises traversent parfois des périodes difficiles. Même si c'était vrai, ce ne sont pas les retraités qui devraient payer. C'est pour cette raison que le projet de loi est si important. Pendant que les travailleurs se faisaient voler leur pension, la loi en vigueur faisait en sorte que d'autres créanciers recevaient leur argent. À Cliffs Natural Resources, l'un des principaux créanciers était Cliffs elle-même — la société mère —, qui a récupéré tout son argent. Chez Sears, comme il a déjà mentionné, ce sont les actionnaires qui ont reçu de généreux dividendes pendant que les retraités se faisaient voler, ce qui est une infamie. Dans le cas de Cliffs, la société mère se porte encore très bien, et l'accroissement de ses profits après la faillite aurait suffi à couvrir de nombreuses fois les pensions des travailleurs canadiens.

Voilà un autre exemple de la nécessité de mieux protéger les travailleurs. Notre syndicat s'est battu pour ses membres. À Cliffs, nous nous sommes battus pour nos membres et nous sommes allés devant les tribunaux, mais il ne devrait pas être nécessaire d'intenter des poursuites de grande envergure pour protéger les pensions de travailleurs qui les ont méritées. Nous croyons que les réclamations au titre des régimes de pension devraient avoir une plus grande priorité dans les procédures

So, yes, we were disappointed to see some of the opposition amendments that have been agreed to be stripped away by the House of Commons. But I am here before you to say that we are not prepared to let the perfect be the enemy of the good. This is a good bill. It received all-party, unanimous support in the House. It will improve security for millions of workers across the country. Amendments and further delays put that security at risk. You have the opportunity to prevent any future tragedy experienced by our Cliffs employees and so many others.

I believe all retirees deserve this little bit of extra protection. I urge you to pass this without delay. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Mr. Warren. We will go right to questions. We will begin with the deputy chair.

Senator C. Deacon: Thank you, witnesses, for being with us today. There has been a concern raised by those who manage smaller defined-benefit pension plans on the part of workers who are not part of a larger union or do not have union support, who could be harmed by this bill because of the way it's written. It doesn't protect those smaller pension plans that don't require the company to backstop the pension plans, where the ones that you were talking about very much do.

I would expect that you would want to make sure this doesn't cause harm to any pension holders and that it protects all pension holders. Would that be a fair estimation — not just those who are members of the plans you identified, but that we're making sure we're watching out for all? Thank you.

Ms. Bruske: We certainly don't want to harm any pension holders, but right now we have a glaring hole for the vast majority of Canadians who are requiring or who are needing resolution to this particular issue and who are under defined-benefit pension plans and absolutely at risk right now. This bill goes a long way to filling that hole.

Mr. Warren: I would just add, as I stated at the end of my comments, we can't allow the perfect to take away the good. This is a great step forward. It's not perfect, but it's a step forward, and it's going to help protect so many Canadians. Thank you.

Senator C. Deacon: Thank you. I have a second question for both witnesses. Another concern that has been raised to us is that this will potentially limit options in restructuring a company. We

de faillite. Nous croyons également que le même principe s'applique aux prestations de maladie, comme l'assurance-invalidité et l'assurance-vie, entre autres.

Donc, oui, nous avons été déçus de voir supprimer à la Chambre des communes certains des amendements de l'opposition qui avaient été acceptés. Mais je suis ici devant vous pour vous dire que nous ne sommes pas prêts à laisser le mieux devenir l'ennemi du bien. C'est un bon projet de loi. Il a reçu l'appui unanime de tous les partis à la Chambre. Il accroîtra la sécurité de millions de travailleurs à l'échelle du pays. En apportant des amendements et en attendant encore avant de l'adopter, vous mettriez cette sécurité en péril. Vous avez l'occasion d'empêcher que la tragédie vécue par les employés de Cliffs que nous représentons et tant d'autres se reproduisent.

Je crois que tous les retraités méritent cette petite protection supplémentaire. Je vous exhorte à adopter ce projet de loi sans tarder. Merci.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Warren. Nous allons passer directement aux questions. Nous allons commencer par le vice-président.

Le sénateur C. Deacon : Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui. Les gestionnaires de petits régimes de retraite à prestations déterminées ont soulevé des préoccupations au nom de travailleurs qui ne sont pas membres d'un grand syndicat ou qui n'ont pas le soutien d'un syndicat et à qui le projet de loi pourrait nuire à cause de la façon dont il est rédigé. Il ne protège pas les petits régimes de retraite qui n'exigent pas que l'entreprise protège le sien, alors que ceux dont vous avez parlé le font vraiment.

Je m'attendrais à ce que vous vous assuriez qu'il protège tous les pensionnés et qu'il ne cause de tort à aucun. Est-ce une bonne hypothèse, que nous nous assurons de veiller sur tous, et pas seulement les membres des régimes que vous avez nommés? Merci.

Mme Bruske : Nous ne voulons certainement nuire à aucun pensionné, mais, à l'heure actuelle, il y a une lacune flagrante pour la grande majorité des Canadiens qui exigent ou qui ont besoin d'une solution à ce problème particulier et qui sont couverts par des régimes de retraite à prestations déterminées. Ils sont vraiment très à risque à l'heure actuelle. Le projet de loi contribue grandement à combler cette lacune.

M. Warren : J'aimerais simplement ajouter, comme je l'ai dit à la fin de mes observations, que nous ne pouvons pas laisser le mieux devenir l'ennemi du bien. Le projet de loi est un grand pas en avant. Il n'est pas parfait, mais c'est un pas en avant, et il aidera à protéger beaucoup de Canadiens. Merci.

Le sénateur C. Deacon : Merci. J'ai une seconde question pour les deux témoins. Une autre préoccupation qui a été soulevée devant nous est que le projet de loi pourrait limiter les

have actually had that from a number of different employee groups who were part of restructurings of organizations that were in financial trouble and could potentially limit the ability of those organizations to emerge from bankruptcy.

Our job in the Senate is to look for the voices that might not have been heard in a debate. I think it's really important to hear your perspective as it relates to some of the concerns that have been raised.

Ms. Bruske: Certainly, when it comes to an employer falling on hard times, it's incumbent upon employees and employers to work together to see if there can be a salvageable solution to that particular problem. Having spent many years at the bargaining table and having sat across from many employers, I understand the need for us to come together and find solutions to difficult problems. But it can't always be at the expense of an employee's pension, especially when those employees are often close to retiring or have already retired and are now facing a significant shortfall. We're all for trying to find solutions and we're all for looking at restructuring opportunities, and those are things that are best done at a bargaining table between the parties.

Mr. Warren: That is the key to bring the people together. We have seen in our operations in the Sault, at Algoma and Stelco, and here in Hamilton, those were CCAA — the Companies' Creditors Arrangement Act — situations where we worked together to bring them out of CCAA. I think it's bringing the people to table to discuss it. Workers need the protection.

Senator Smith: Ms. Bruske, you have expressed your support for the legislation by saying that you're glad that workers are being prioritized over banks and CEOs. I am sure we have all heard the concerns that the passage of this bill would penalize companies with higher interest rates or see a reduction in financing. Has the Canadian Labour Congress looked internationally at other jurisdictions that have implemented similar types of legislation, and is there data to suggest that banks and other lenders did, in fact, reduce lending to the affected companies?

Ms. Bruske: We have done that work. I'm going to ask Mr. Roberts, who is in the audience there, to provide you with a more fulsome answer to that detailed question.

Chris Roberts, National Director, Social and Economic Policy, Canadian Labour Congress: Other jurisdictions have pension insurance funds, like Ontario's Pension Benefits Guarantee Fund — or PBGF — and the United States being a good example. There are jurisdictions that have different alternative methods of backstopping pensions.

possibilités de restructuration d'entreprise. C'est ce que nous ont dit un certain nombre de groupes d'employés qui ont participé à la restructuration d'organisations en difficulté financière : qu'il pourrait limiter la capacité de ces organisations de sortir de la faillite.

Notre travail, au Sénat, est de voir s'il y a des points de vue qui n'ont pas été entendus dans un débat. Je pense qu'il est vraiment important d'entendre votre point de vue sur certaines des préoccupations qui ont été soulevées.

Mme Bruske : Il est certain que, lorsqu'un employeur traverse une période difficile, il incombe aux employés et à l'employeur de collaborer pour trouver une solution gérable à ce problème. Ayant passé de nombreuses années à la table de négociation et m'étant trouvée face à beaucoup d'employeurs, je comprends la nécessité pour nous de trouver ensemble des solutions à des problèmes difficiles. Mais cela ne peut pas toujours se faire au détriment de la pension des employés, surtout qu'il s'agit souvent d'employés sur le point de prendre leur retraite ou qui l'ont déjà fait et qui se retrouvent devant un important manque à gagner. Nous voulons tous essayer de trouver des solutions et nous voulons tous examiner les possibilités de restructuration, et ce sont des choses qu'il est préférable de faire à la table de négociation entre les parties.

M. Warren : C'est la clé pour rassembler les gens. Nous avons vu dans nos opérations à Sault Ste. Marie, chez Algoma et Stelco, et ici, à Hamilton... c'était des situations créées par la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et nous avons travaillé ensemble pour les en sortir. Je pense qu'il s'agit de rassembler les gens pour en discuter. Les travailleurs ont besoin de protection.

Le sénateur Smith : Madame Bruske, vous avez exprimé votre appui au projet de loi en disant que vous êtes heureuse que les travailleurs aient la priorité sur les banques et les PDG. Je suis certain que nous avons tous entendu les préoccupations selon lesquelles l'adoption du projet de loi pénaliserait les entreprises en faisant augmenter les taux d'intérêt ou en causant une réduction de financement. Le Congrès du travail du Canada a-t-il examiné ce qui se fait dans d'autres pays ayant adopté des lois semblables, et y a-t-il des données qui donnent à penser que les banques et d'autres prêteurs ont effectivement réduit les prêts aux entreprises touchées?

Mme Bruske : Nous avons fait ce travail. Je vais demander à M. Roberts, qui est dans la salle, de vous donner une réponse plus complète à cette question détaillée.

Chris Roberts, directeur national, Politiques sociales et économiques, Congrès du travail du Canada : D'autres administrations ont des fonds d'assurance-pension, comme le Fonds de garantie des prestations de retraite de l'Ontario, et les États-Unis sont un bon exemple. Il y a des administrations qui ont d'autres façons de protéger les pensions.

In Canada, we have tried to get a conversation going on precisely that, but to no avail. We have looked at the order of priorities in insolvency statutes as the best way to address the absence of any national pension insurance fund in Canada. We think this is not at all going to prevent restructuring. It's simply going to make it more difficult to restructure on the backs of pensioners and workers in every instance.

Senator Smith: I guess it's the same for the Canadian Labour Congress. What I'm getting at is whether the big banks are bluffing, for lack of a better word. MP Gladu, when asked about this concern, noted that the banks have expressed similar statements in 2005 when salaries were moved up in priority in the Bankruptcy and Insolvency Act, but that nothing materialized after the fact. Who would like to comment on this?

Mr. Roberts: Of course the banks and secured creditors have a direct interest in being at the front of the queue in every instance. We're here to say that's not fair, and it's also not necessary.

When banks and other secured creditors decide whether to lend to a company, they look at a whole range of factors, such as the potential risk, the potential return and the conditions under which they would lend. It's far too simple to say that, by changing one dimension or one factor, lending is not going to be available, period, or it's going to be prohibitively expensive. As you say, there just isn't evidence to that effect.

Senator Smith: So in your experience, you haven't seen that type of reaction from the banks?

Mr. Roberts: Well, no. We don't have this kind of legislation in place, but there are covenants attached to loans that are very different from company to company and circumstance to circumstance. We just think now is the right time, with defined-benefit plans decently funded. Lots of sponsors will be looking to de-risk their plans anyway. We think this is the moment to put in place these kinds of protections, and lending will still go on. There is a competitive market amongst lenders to provide lending of this sort to good, well-managed companies.

Senator Smith: Thanks so much.

Senator Loffreda: Thank you to the panellists for being here. To continue on employers falling on hard times, I've been in the financial industry for 35 years and most of those years were in commercial banking, as a lender. I can tell you that unsecured lending was never easy, especially when you're restructuring.

Au Canada, nous avons essayé de lancer une conversation sur ce sujet précis, mais en vain. Nous avons envisagé l'ordre de priorité dans les lois sur l'insolvabilité comme étant la meilleure façon de remédier à l'absence d'un fonds national d'assurance-pension au Canada. Nous pensons que cela n'empêchera pas du tout les restructurations. Il sera seulement plus difficile de restructurer une entreprise sur le dos des retraités et des travailleurs chaque fois.

Le sénateur Smith : Je suppose que c'est la même chose pour le Congrès du travail du Canada. Ce que je veux savoir, c'est si les grandes banques bluffent, faute d'un meilleur terme. Quand elle a été questionnée au sujet de cette préoccupation, la députée Gladu a fait remarquer que les banques ont fait des déclarations semblables en 2005 lorsque les salaires ont remonté dans l'ordre de priorité dans la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, mais que rien ne s'est concrétisé après coup. Qui aimerait dire quelque chose là-dessus?

M. Roberts : Bien sûr, les banques et les créanciers garantis ont un intérêt direct à toujours être au début de la file. Nous sommes ici pour dire que ce n'est pas juste, et que ce n'est pas non plus nécessaire.

Lorsque les banques et autres créanciers garantis décident de prêter ou non à une entreprise, ils tiennent compte de tout un éventail de facteurs, comme le risque, le rendement potentiel et les conditions dans lesquelles ils consentiraient le prêt. Il est très simpliste de dire qu'en changeant une dimension ou un facteur, on fera en sorte qu'il n'y aura plus de prêts, un point c'est tout, ou qu'ils seront prohibitifs. Comme vous dites, il n'y a tout simplement pas de preuve de cela.

Le sénateur Smith : Donc, d'après votre expérience, vous n'avez pas vu ce genre de réaction de la part des banques?

M. Roberts : Eh bien, non. Il n'y a pas de loi de ce genre en place, mais il y a des conventions de prêt très différentes d'une entreprise à l'autre et d'une situation à l'autre. Nous pensons simplement que le moment est venu de financer adéquatement les régimes à prestations déterminées. De toute façon, beaucoup de promoteurs chercheront à réduire les risques associés à leurs régimes. Nous croyons que c'est un bon moment pour mettre en place ce genre de mesures de protection, et il va continuer d'y avoir des prêts. Les prêteurs se livrent concurrence pour accorder ce genre de prêts à de bonnes entreprises bien gérées.

Le sénateur Smith : Merci beaucoup.

Le sénateur Loffreda : Je remercie les témoins de leur présence. Pour poursuivre sur le thème des employeurs qui traversent une période difficile, j'ai travaillé dans le secteur financier pendant 35 ans, principalement dans les services bancaires commerciaux, à titre de prêteur. Je peux vous dire que les prêts non garantis n'ont jamais été faciles, surtout lorsqu'il s'agit d'une restructuration.

Are you now asking that Canadian lenders be more open to unsecured lending? Discussions always take place, obviously, but the numbers usually speak for themselves. If you have a deficit margin and you're looking at an employer who is in difficulty, how will that not affect his ability to restructure?

Mr. Roberts: When banks have a stake in a company that they are lending to, they obviously take an interest in the management and the financial status of that firm. They don't simply extend the loan, as you well know, and forget about it. We would expect that secured lenders, such as banks, would take an active interest in the administration and the funded status of the plan.

That's not a bad thing. We have advocated for many years to improve the transparency and reporting to plan members and unions, but also to ensure that plans are well managed and prudently managed. Of course, banks will expect the same thing. So this isn't at all, in our view, an adverse consequence to the bill.

Senator Loffreda: Well, it's nice to say that banks will take that into account, but the way it's done, as you know, there is a formula: 75% of receivables, 50% of inventory, less your advances, less the prior claims, and this is what we will give you as a margin.

Now, when a company is in difficulty, the profits are not there. There are losses. There are concerns over the viability of these companies going forward, and now you put in the unfunded pension portion. So this is more than just discussions and talk because, like I said, I have over three decades as a lender, and I can tell you, those were difficult discussions. But more than that, I would like to hear from you what we have as unfunded pension plans. How will this affect Canadian lenders? How will this affect the economy? The talk is not just, "Yes, discussions will occur and Canadian banks are great." Obviously, they want all their clients to thrive, especially those in difficulty, and we all have workers in mind.

I'll end with this: If we look at Statistics Canada data, in the year 2000, 21.3% of the plans in the private sector were defined-benefit pension plans. In 2020, only 9.6% were. One, I believe it's going to increase the difficulty to restructure. Two, will it disincentivize future employers from creating defined-benefit pension plans? They have accountants, experts and specialists who will tell them this is going to be a prior claim if it's unfunded. When the markets are great, everything is fine. But if we have a few years of recession, it might be difficult.

Demandez-vous maintenant aux prêteurs canadiens d'être plus ouverts aux prêts non garantis? Il y a toujours des discussions, évidemment, mais les chiffres parlent habituellement d'eux-mêmes. Si vous avez une marge déficitaire et que vous avez devant vous un employeur en difficulté, comment cela pourrait-il ne pas avoir d'incidence sur sa capacité de se restructurer?

M. Roberts : Lorsque les banques ont une participation dans une entreprise à laquelle elles prêtent de l'argent, elles s'intéressent évidemment à la gestion et à la situation financière de cette entreprise. Elles ne se contentent pas de consentir le prêt, comme vous le savez bien, puis de tout oublier. Nous nous attendons à ce que les prêteurs garantis, comme les banques, s'intéressent activement à l'administration et au taux de financement du régime.

Ce n'est pas une mauvaise chose. Nous préconisons depuis de nombreuses années d'accroître la transparence et la reddition de comptes aux participants aux régimes et aux syndicats, mais aussi de veiller à ce que les régimes soient bien gérés, avec prudence. Bien sûr, les banques vont s'attendre à la même chose. Ce n'est donc pas du tout, à notre avis, une conséquence négative du projet de loi.

Le sénateur Loffreda : Eh bien, c'est beau de dire que les banques en tiendront compte, mais, comme vous le savez, cela se fait selon une formule : 75 % des comptes débiteurs, 50 % des stocks, moins les avances, moins les créances prioritaires, et c'est ce que nous vous donnerons comme marge.

Maintenant, quand une entreprise est en difficulté, il n'y a pas de profits. Il y a des pertes. On s'inquiète de la viabilité de ces entreprises pour l'avenir, et maintenant vous ajoutez la portion des pensions sans capitalisation. Il ne s'agit donc pas seulement de discussions parce que, comme je vous le disais, j'ai plus de trois décennies d'expérience comme prêteur, et je peux vous dire que ces discussions sont difficiles. Mais surtout, j'aimerais que vous nous disiez quels sont les régimes de retraite non capitalisés. Quelle incidence le projet de loi aura-t-il sur les prêteurs canadiens? Quelle incidence aura-t-il sur l'économie? Il ne suffit pas de dire : « Oui, il y aura des discussions et les banques canadiennes sont excellentes. » Évidemment, elles veulent que tous leurs clients prospèrent, surtout ceux qui sont en difficulté, et nous pensons tous aux travailleurs.

Je vais terminer en disant ceci : si nous examinons les données de Statistique Canada, en 2000, 21,3 % des régimes du secteur privé étaient des régimes de retraite à prestations déterminées. En 2020, c'était seulement 9,6 %. Premièrement, je crois que la restructuration va devenir plus difficile. Deuxièmement, cela dissuadera-t-il les futurs employeurs de créer des régimes de retraite à prestations déterminées? Ils ont des comptables, des experts et des spécialistes qui leur diront que c'est une créance prioritaire s'il n'y a pas de capitalisation. Quand les marchés vont bien, tout va bien. Mais si nous connaissons quelques années de récession, cela pourrait être difficile.

Mr. Roberts: We have had for decades an insolvency regime that puts pensioners and plan members at the back of the queue. None of that has prevented defined-benefit plan sponsors from winding up their plans, converting them to defined contribution arrangements and generally getting out of the defined-benefit pension business. They have done that without any concern about a change in the priority of claims in insolvency.

We find it a little bit rich to listen to some who will testify before this committee and say that this may disincentivize sponsors from creating new defined-benefit plans in the future when we're doing everything we can just to get them to hold on to the plans that they already have. We think there are other forces at play.

The other thing I would say is that with the rise in interest rates, defined-benefit plans are better funded now than they have been in quite a long time. In part, that is because of all the benefit-level reductions and cuts that have been visited on these plans over time. But they are, in the current moment and likely in the immediate term, in much better condition in terms of their funded status than before.

We fully expect a lot of defined-benefit plan sponsors will take advantage of this moment to de-risk their plans, annuitize plan members and the like. We actually think this is a very good moment, when defined-benefit plans are in relatively good condition, to introduce this sort of change in the hierarchy of claims, which won't prevent restructuring. It will simply prevent restructuring in which pensioners and plan members bear all the cost. It will force a conversation where there is much fairer distribution and sharing of the costs of restructuring.

Senator Wells: Thank you for your presentation. I have a question for Ms. Bruske and Mr. Roberts.

A concern has been expressed repeatedly — this follows on the question of my colleague Senator Loffreda — about this bill that it will incentivize employers to wind up their defined-benefit pension plans. The Association of Canadian Pension Management has said that if Bill C-228 is passed, it's a near certainty that many of the remaining defined-benefit plan sponsors in Canada will wind up their plans and that the liabilities will be annuitized or otherwise offloaded from the corporate balance sheet.

Do you see any merit to this concern? Could you elaborate on that merit?

M. Roberts : Depuis des décennies, nous avons un régime d'insolvabilité qui place les pensionnés et les participants au régime à l'arrière de la file. Rien de tout cela n'a empêché les promoteurs de régimes à prestations déterminées de liquider leurs régimes, de les convertir en régimes à cotisations déterminées et, en général, d'abandonner les régimes de retraite à prestations déterminées. Ils l'ont fait sans se préoccuper du tout d'un changement touchant la priorité des créances en cas d'insolvabilité.

Nous trouvons un peu fort d'entendre certaines des personnes qui viendront témoigner dire que cela pourrait dissuader les promoteurs de créer de nouveaux régimes à prestations déterminées à l'avenir, alors que nous faisons tout ce que nous pouvons seulement pour les amener à conserver les régimes qu'ils ont déjà. Nous pensons qu'il y a d'autres forces en jeu.

L'autre chose que je dirais, c'est que, avec la hausse des taux d'intérêt, les régimes à prestations déterminées sont mieux financés aujourd'hui qu'ils ne l'ont été depuis longtemps. C'est en partie à cause de toutes les réductions du niveau des prestations et des compressions qui ont été imposées à ces régimes au fil du temps. Mais ils sont, à l'heure actuelle et probablement à court terme, en bien meilleur état qu'auparavant pour ce qui est du taux de financement.

Nous sommes persuadés qu'un grand nombre de promoteurs de régimes à prestations déterminées profiteront de la situation actuelle pour réduire les risques de leurs régimes, transformeront les prestations des participants en rentes et ainsi de suite. Nous pensons en fait que c'est un très bon moment, pendant que les régimes à prestations déterminées sont en assez bon état, pour adopter ce genre de changement touchant la hiérarchie des créances, ce qui n'empêchera pas la restructuration. Cela ne fera qu'empêcher une restructuration dont les retraités et les participants au régime assument tous les coûts. Cela forcera la tenue d'une discussion sur une répartition et un partage beaucoup plus équitables des coûts de restructuration.

Le sénateur Wells : Je vous remercie de votre exposé. J'ai une question pour Mme Bruske et M. Roberts.

Une préoccupation a été exprimée à maintes reprises — ma question fait suite à celle de mon collègue, le sénateur Loffreda — au sujet du fait que le projet de loi incitera les employeurs à liquider leurs régimes de retraite à prestations déterminées. L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite a dit que, si le projet de loi C-228 est adopté, il est presque certain que les promoteurs des derniers régimes à prestations déterminées au Canada seront nombreux à liquider leurs régimes et que les passifs seront transformés en rentes ou supprimés autrement du bilan de l'organisation.

Pensez-vous que cette préoccupation est justifiée? Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Ms. Bruske: Absolutely. I really do not see any merit to that concern, and I'll tell you why.

The experience that we have in the private sector, sitting across from all types of employers, big and small, who have defined-benefit plans is that at 95% of those bargaining tables, the proposal to change those plans to a defined contribution plan is tabled every single time. I don't expect that will change, and I don't expect that will increase or decrease as a result of this particular bill going forward.

Senator Wells: The objection tends to pit existing defined-benefit pension plan members against future defined-benefit pension plan members who argue that if the plan is wrapped up, then future employees will only have access to a defined contribution plan and not a defined-benefit plan.

If this worst-case scenario were forced on members of your union, where they would have to choose between belonging to an unsecured defined-benefit plan or a fully funded defined contribution plan, what do you think they would choose, Ms. Bruske?

Ms. Bruske: These are already real conversations happening at bargaining tables currently when employers come forward with proposals to move employee groups or future new hires to a defined contribution plan versus a defined-benefit plan. In every single instance, unions push back against that because we still believe that the best vehicle for a good retirement is a current defined-benefit plan.

When those discussions happen at bargaining tables, difficult decisions have to be made by those members in that particular sector with that particular employer, taking all issues into account, including other priorities that may be tabled at that particular round of bargaining.

We continue to believe that defined-benefit plans are the best way to protect workers to have a good retirement that they can count on after many years of hard work. We know that at those bargaining tables workers make difficult decisions, often making decisions, as my colleague Mr. Warren said, to defer some of their wages and put additional wages, rather than taking that on their cheques, into those pension plans. Making sure that those deferred wages are protected is our priority.

Senator Wells: Thank you.

Mme Bruske : Absolument. Je ne vois vraiment pas le bien-fondé de cette préoccupation et je vais vous dire pourquoi.

D'après notre expérience dans le secteur privé, où nous rencontrons tous les types d'employeurs — petits et grands — qui ont des régimes à prestations déterminées, dans 95 % des négociations collectives, ces employeurs proposent toujours de remplacer de tels régimes par des régimes à cotisations déterminées. Je ne m'attends pas à ce que cette tendance change et je ne m'attends pas non plus à ce qu'elle s'accroisse ou qu'elle diminue suivant l'adoption du projet de loi.

Le sénateur Wells : L'opposition tend à dresser les participants actuels à un régime de retraite à prestations déterminées contre les futurs participants à un régime de retraite à prestations déterminées, qui soutiennent que, si on met un terme au régime, les futurs employés n'auront accès qu'à un régime à cotisations déterminées et non à un régime à prestations déterminées.

Si le pire des scénarios était imposé aux membres de votre syndicat, qui devraient choisir entre un régime à prestations déterminées non garanti et un régime à cotisations déterminées entièrement capitalisé, que choisiraient-ils, selon vous, madame Bruske?

Mme Bruske : Il y a effectivement déjà eu ce genre de discussions aux tables de négociation lorsque les employeurs présentent des propositions pour faire passer des groupes d'employés ou les futurs employés d'un régime à prestations déterminées à un régime à cotisations déterminées. Dans tous les cas, les syndicats s'opposent à une telle mesure, parce que nous croyons toujours que le meilleur moyen d'assurer une bonne retraite est un régime à prestations déterminées.

Lorsque de telles discussions ont lieu dans le cadre des négociations, des décisions difficiles doivent être prises par les membres de ce secteur précis et relativement à cet employeur précis, et il faut tenir compte de tous les enjeux, y compris les autres priorités susceptibles d'être invoquées durant la ronde de négociation.

Nous continuons de croire que les régimes à prestations déterminées constituent le meilleur moyen de protéger les travailleurs et de leur assurer une bonne retraite sur laquelle ils peuvent compter après de nombreuses années de dur labeur. Nous savons que, à ces tables de négociation, les travailleurs prennent des décisions difficiles, et ils doivent souvent décider, comme l'a dit mon collègue, M. Warren, de reporter une partie de leur salaire et de verser des fonds salariaux supplémentaires dans ces régimes de pension, plutôt que de recevoir immédiatement l'argent. Notre priorité est de veiller à la protection de ces salaires différés.

Le sénateur Wells : Merci.

Mr. Warren: We believe the defined-benefit plan is still the best for any worker or member because that gives them financial security. We see when markets shift that people can't retire. If you're in a defined contribution plan, you're open to every market swing possible. Again, at bargaining tables, as Ms. Bruske said, do we face challenges around employers coming at us with defined contribution plans and we push back? Absolutely, because we believe defined-benefit plans offer security, a little protection from the marketplace volatility and are better for retirees.

Senator Wells: Thank you.

Senator Yussuff: First, let me thank all the colleagues here today — friends, of course — for being here today.

I guess this is one of the things that never gets attention because too often when it happens we don't see the victims to tell their stories. On average — and I'm sure someone has the data to present to us — when a company has gone bankrupt — and, of course, in the current legislation workers go to the back of the line — what's the average they will receive in terms of cuts to their pension plans when those situations happen?

Ms. Bruske: I can give you the information with regard to Sears. With those workers, 17,000 of them across Canada ended up losing 30% of their accumulated pension. In the case of Nortel, it was 50 cents on the dollar in terms of what they were able to receive from their pension plan after seven years of legal wrangling to determine what they would be entitled to.

I think my colleague Mr. Roberts may have some more specific details for you with regard to the averages.

Mr. Roberts: One of the things that you will hear from witnesses on this bill is that the data collection is very poor. The data from insolvency proceedings is essentially privately held by the big monitoring firms and is not publicly available. I think what workers and others might report is that the distributions vary dramatically between companies. In the case of a woefully underfunded plan, the cuts can be very significant. In other circumstances, they may appear to us as being relatively modest. But of course, if you're on a fixed income and you're waiting five, seven or nine years for a resolve and you're getting by with 15% less monthly income, which is already modest, the consequences for individuals and households are very significant. But I think it varies.

M. Warren : Nous croyons que le régime à prestations déterminées est encore le meilleur régime pour les travailleurs et nos membres, parce qu'il offre une sécurité financière. Nous constatons que, lorsque les marchés fluctuent, les gens ne peuvent pas prendre leur retraite. Si une personne participe à un régime à cotisations déterminées, elle est exposée à toutes les fluctuations du marché. Encore une fois, à la table de négociation, comme l'a dit Mme Bruske... Faisons-nous face à des défis lorsque des employeurs nous proposent des régimes à cotisations déterminées? Et est-ce que nous repoussons de telles tentatives? Absolument, parce que nous croyons que les régimes à prestations déterminées offrent une certaine sécurité, une certaine protection contre la volatilité du marché et qu'ils constituent de meilleurs régimes pour les retraités.

Le sénateur Wells : Merci.

Le sénateur Yussuff : Tout d'abord, permettez-moi de remercier tous les collègues présents aujourd'hui — mes amis, bien sûr — d'être ici aujourd'hui.

Je suppose que c'est l'une des choses qui n'attirent jamais l'attention parce que, trop souvent, lorsqu'elles se produisent, nous ne rencontrons pas les victimes pour qu'elles racontent leur histoire. En moyenne — et je suis sûr que quelqu'un aura les données pour nous —, lorsqu'une entreprise fait faillite — et bien sûr, en vertu de la loi actuelle, les travailleurs se retrouvent au bout de la file —, quelles sont les réductions moyennes des régimes de retraite auxquelles les employés doivent s'attendre dans de telles situations?

Mme Bruske : Je peux vous donner l'information dans le dossier de Sears. Dans le cas de ces travailleurs, 17 000 d'entre eux — partout au Canada — ont fini par perdre 30 % de la pension qu'ils avaient accumulée. Dans le cas de Nortel, les employés ont pu recevoir la moitié de la valeur de leur régime de pension après sept ans de querelles juridiques pour établir ce à quoi ils avaient droit.

Je pense que mon collègue, M. Roberts, pourrait vous donner des renseignements plus précis sur la question des moyennes.

M. Roberts : Une des choses que les témoins disent au sujet de ce projet de loi, c'est que la collecte de données est très mauvaise. Les données des procédures d'insolvabilité sont essentiellement privées et détenues par les grandes sociétés de surveillance, et l'information n'est pas accessible au public. Je pense que ce que les travailleurs et d'autres personnes pourraient dire, c'est que la répartition varie considérablement d'une entreprise à l'autre. Dans le cas d'un régime qui est terriblement sous-financé, les réductions peuvent être très importantes. Dans d'autres circonstances, ils peuvent nous sembler relativement modestes. Mais bien sûr, si vous avez un revenu fixe et que vous attendez cinq, sept ou neuf ans pour une résolution et que vous vous en tirez avec un revenu mensuel inférieur de 15 % — alors

Senator Yussuff: Mr. Warren, with regard to companies that seek bankruptcy protection to restructure, your unit had tremendous experience with all of this with Algoma and Stelco. You have mentioned a number of them here. Can you outline for us the challenge that you face when you're in this kind of predicament, but equally the efforts and the energy that's put in to try to make the company solvent so you can get back to reality and hopefully get them to fund the pension plan?

Mr. Warren: Yes, I can share some stuff. First of all, one of the things that we have to do as a union is look for a buyer. We spend a lot of time. We knock on a lot of doors to find a buyer. We've experienced a lot of international companies where they structure themselves so that when they go bankrupt or claim CCAA in Canada, as I explained in the Cliffs situation, there is no harm to the parent company.

Once we are able to find a creditor, I'm going to tell you, if the business makes sense and somebody has run it into the ground, we've been very successful by — capital loves an opportunity. Capital is driven to places with opportunity. With the right investor, somebody that has experience in the steel industry that wants to be in the steel industry, that understands there are ups and downs in the steel industry and is willing to make those investments — it has been a struggle.

Let me tell you, during the Hamilton situation with Stelco when they went into CCAA with U.S. Steel, there was a period of time where our pensioners were cut and their benefits were cut off. Through bargaining, participation, finding a buyer, helping that buyer get financing and by getting a collective agreement that works, we've been able to restore those benefits. It is a lot of work, but well worth doing.

Senator Yussuff: In the legislation there is a requirement at the federal level at least for reporting on the health of pension plans going forward. Would this information be helpful to the bargaining units in terms of knowing what's going on with their company workplace pension?

Mr. Roberts: More information is always better. Pensions under federal jurisdiction, but also provincial jurisdiction, typically have obligations to communicate funded status or

que votre revenu était déjà modeste — les conséquences pour les particuliers et les ménages sont très importantes. Cependant, je pense que les résultats varient.

Le sénateur Yussuff : Monsieur Warren, en ce qui concerne les entreprises qui se placent sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité pour se restructurer, votre unité a eu une expérience extraordinaire avec Algoma et Stelco. Vous avez mentionné un certain nombre de choses ici. Pouvez-vous nous décrire le défi auquel vous êtes confrontés lorsque vous vous retrouvez dans ce genre de situation difficile, mais aussi les efforts déployés et l'énergie dépensée pour essayer de rendre l'entreprise solvable afin que vous puissiez rétablir une certaine normalité et, espérons-le, pousser l'employeur à financer le régime de retraite?

M. Warren : Oui, je peux vous en parler. Tout d'abord, l'une des choses que nous devons faire en tant que syndicat, c'est chercher un acheteur. Nous consacrons beaucoup de temps à cette tâche. Nous cognons à beaucoup de portes pour trouver un acheteur. Nous avons vu beaucoup d'entreprises internationales adopter une structure faisant en sorte que, lorsque des filiales font faillite ou se placent sous la protection de la LACC au Canada, comme je l'ai expliqué dans l'affaire Cliffs, il n'y ait pas de préjudice pour la société mère.

Une fois que nous pouvons trouver un créancier, eh bien sachez que, si l'entreprise a du sens et que l'ancien propriétaire l'a mise à mal, nous avons très bien réussi... Le capital adore les occasions. Les capitaux sont attirés par les possibilités. Avec le bon investisseur, quelqu'un qui a de l'expérience dans l'industrie de l'acier, qui veut travailler au sein de l'industrie de l'acier, qui comprend qu'il y a des hauts et des bas dans cette industrie et qui est prêt à faire les investissements nécessaires... Ce processus a été difficile.

Permettez-moi de vous dire que, pendant l'affaire Stelco, à Hamilton, lorsque la société U.S. Steel a invoqué la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, il y a eu une période durant laquelle nos pensionnés ne recevaient pas leurs prestations. En négociant, en participant, en trouvant un acheteur, en l'aidant à obtenir du financement et en concluant une convention collective qui fonctionne, nous avons pu rétablir les prestations. C'est beaucoup de travail, mais le jeu en vaut la chandelle.

Le sénateur Yussuff : Le projet de loi exige au moins que le gouvernement fédéral fasse rapport sur la santé des régimes de retraite à l'avenir. Ces renseignements seraient-ils utiles aux unités de négociation, afin de connaître la situation du régime de retraite de leur employeur?

M. Roberts : Il vaut toujours mieux avoir plus d'information. Les régimes de retraite de compétence fédérale, mais aussi de compétence provinciale ont habituellement l'obligation de

at least the position of the plans to plan members and even retirees. We think more transparency in reporting is always better. Yes, to the extent that the whole community — creditors, plan members, et cetera — knows how the plan is being managed and has more opportunities to intervene before there is trouble, the better.

[Translation]

Senator Bellemare: There has been some testimony from companies such as Algoma Steel Inc. and other organizations such as the Council on Aging, for example, who are concerned about the impact of Bill C-228 on Ontario's defined benefit pension plans, which are covered by special provisions and are administered by the Pension Benefits Guarantee Fund.

In your view, will the bill interfere with these plans?

[English]

Mr. Roberts: I don't think so. The PBGF will continue to provide additional support for a plan member whose sponsor enters insolvency with insufficient assets to pay out terminal obligations and the liabilities in the plan. For Ontario members, the PBGF will continue to be relevant and necessary. We wish every province and jurisdiction in Canada had that kind of backstop as well. Unfortunately, we don't.

[Translation]

Senator Bellemare: The passage of Bill C-228 will provide protection for retirees and those currently contributing to a defined benefit pension plan.

However, in the future, if people are trying to reduce the number of defined benefit plans, and therefore trying to provide, as you rightly said, protections like those that exist in the United States and the United Kingdom, for example, do you think that that should come from provincial insurance plans, or should it come from a federal plan? Which would be more effective for the future?

[English]

Mr. Roberts: Well, we know that two in five plans in Canada are registered in Ontario. Quebec also has a significant chunk of the country's plans. The challenge, of course, in a federation like Canada is that pension standards legislation and insurance of that sort is likely to be in provincial jurisdiction.

communiquer le statut de capitalisation ou, du moins, la position des régimes aux participants au régime et même aux retraités. Nous pensons qu'il est toujours préférable d'avoir plus de transparence dans les rapports. Oui, il est préférable que tous les intervenants — les créanciers, les participants au régime et ainsi de suite — sachent comment le régime est géré et puissent intervenir davantage avant qu'il y ait des problèmes.

[Français]

La sénatrice Bellemare : On a reçu certains témoignages d'entreprises comme Algoma Steel Inc. et d'autres organismes comme le Council on Aging, par exemple, qui s'inquiètent de la portée du projet de loi C-228 sur les régimes de pension à prestations déterminées ontariens, qui sont couverts par des dispositions spéciales et qui sont administrés par le Fonds de garantie des prestations de retraite.

Selon vous, est-ce que le projet de loi va interférer avec ces régimes?

[Traduction]

M. Roberts : Je ne le crois pas. Le Fonds de garantie des prestations de retraite continuera de fournir un soutien supplémentaire aux participants du régime dont le promoteur est insolvable et possède des actifs insuffisants pour s'acquitter de ses obligations définitives et combler les passifs du régime. Dans le cas des membres de l'Ontario, le FGPR demeurera pertinent et nécessaire. Nous aimerions que toutes les provinces et tous les territoires du Canada aient ce genre de filet de sécurité. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

[Français]

La sénatrice Bellemare : L'adoption du projet de loi C-228 offrira une protection pour les personnes retraitées et celles qui cotisent actuellement à un régime de pension à prestations déterminées.

Cependant, à l'avenir, si on tente de réduire la pente des régimes à prestations déterminées, et donc qu'on essaie de fournir, comme vous l'avez bien dit, des protections comme celles qui existent notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni, pensez-vous que cela devrait provenir des régimes d'assurance provinciaux, ou plutôt d'un régime fédéral? Qu'est-ce qui serait le plus efficace pour l'avenir?

[Traduction]

M. Roberts : Eh bien, nous savons que deux régimes sur cinq au Canada sont enregistrés en Ontario. Le Québec a aussi une bonne partie des régimes du pays. Le défi, bien sûr, dans une fédération comme le Canada, tient au fait que les lois sur les normes de pension et les assurances de ce genre relèvent probablement de la compétence des provinces.

We've called on the federal government to lead a national discussion with provinces to arrive at a national pooled fund that could provide what the PBGF does in Ontario. There is a lot of resistance to that idea, as you can imagine. We simply haven't been able to get that sort of conversation or even have an exploratory study performed. The best avenue in front of us is the one in front of you now.

Senator Bellemare: Yes, but one doesn't preclude the other. I hope you will continue to work on that side to have protection for each province or a federal one. You will see what's better. Thank you.

The Chair: On that point, we heard some questions raised on the constitutionality, namely, that there may be jurisdictional fights here. Some people were saying absolutely not, it's clearly defined; others were saying it's a problem. What's your take, Mr. Roberts?

Mr. Roberts: I'm not a pension lawyer, but the lawyers I have spoken to feel there is no constitutional question here at all. It is a routine practice of insolvency proceedings that provincial debts that are created are assessed under federal insolvency statutes in terms of the hierarchy of claims that are set out in those acts. That is a customary characteristic of those proceedings with no constitutional grey areas or murkiness.

The Chair: Thank you for that.

Senator Marwah: Thank you to the witnesses. The question I had is a broader issue. Are there any aspects of this bill that concerned you? Mr. Warren, you mentioned amendments were made in the House that you were disappointed about. Would you elaborate on that? I heard you say that perfect is not the enemy of the good. What would be perfect, in your view?

Mr. Warren: Thanks for the question. Perfect would be if retiree benefits were engrained in legislation, not only the pension but also the retiree benefits — that is, the prescription drug coverage and some of the eyeglass protection. Benefits as a whole is one of the biggest issues. Severance and termination were also taken out of it. There were a number of things that we would have wished for, but we're at the point where retirees and workers deserve some protection. When you see somebody on a fixed income lose 20%, 10% or 30% after years of working, that's not the Canada that I think we are. I think we need to step up and provide this legislation as a layer of protection.

Nous avons demandé au gouvernement fédéral de diriger une discussion nationale avec les provinces pour établir un fonds commun national qui pourrait jouer le rôle que joue le FGPR en Ontario. Il y a beaucoup de résistance à cet égard, comme vous pouvez l'imaginer. Nous n'avons tout simplement pas pu avoir ce genre de conversation ni même bénéficier d'une étude exploratoire. La meilleure avenue pour nous est celle qui est à l'étude ici actuellement.

La sénatrice Bellemare : Oui, mais l'un n'empêche pas l'autre. J'espère que vous allez continuer à travailler de ce côté de façon à disposer d'une protection dans chaque province ou à assurer une protection à l'échelle fédérale. Vous verrez ce qui est mieux. Merci.

La présidente : À ce sujet, nous avons entendu parler de la constitutionnalité, à savoir qu'il pourrait y avoir des conflits de compétence. Certains disaient que ce n'était absolument pas le cas, que tout ça est clairement défini, tandis que d'autres disaient que c'était un problème. Qu'en pensez-vous, monsieur Roberts?

M. Roberts : Je ne suis pas avocat spécialisé dans les pensions, mais les avocats à qui j'ai parlé estiment qu'il n'y a aucun enjeu constitutionnel. C'est une pratique courante dans le cadre des procédures d'insolvabilité que les dettes provinciales qui sont créées soient évaluées en vertu des lois fédérales sur l'insolvabilité et selon la hiérarchie des réclamations établies dans ces lois. C'est une caractéristique habituelle des procédures, et il n'y a pas de zones grises ni de flou constitutionnel.

La présidente : Merci.

Le sénateur Marwah : Je remercie les témoins. Ma question concerne un sujet plus vaste. Y a-t-il des aspects de ce projet de loi qui vous préoccupent? Monsieur Warren, vous avez dit que des amendements avaient été apportés à la Chambre et que vous étiez déçu. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet? Je vous ai entendu dire que la perfection n'est pas l'ennemi du bien. En quoi consisterait la perfection, selon vous?

M. Warren : Merci de la question. Ce serait parfait si les prestations des retraités étaient enchâssées dans la loi, non seulement la pension, mais aussi les prestations des retraités, c'est-à-dire la couverture des médicaments d'ordonnance et une partie de la protection des yeux. L'entièreté des avantages constitue l'un des plus grands enjeux. Les indemnités de départ et de cessation d'emploi ont également été retirées. Nous aurions souhaité un certain nombre de choses, mais nous en sommes au point où les retraités et les travailleurs méritent une certaine protection. Quand quelqu'un qui dispose d'un revenu fixe perd 20, 10 ou 30 % après des années de travail, ce n'est pas une situation digne du Canada que j'envisage. Je pense que nous devons intervenir et adopter ce projet de loi comme mesure de protection.

Senator Marwah: I have another public policy question. I think my colleagues Senator Loffreda and Senator Wells have alluded to it. There is no doubt that defined-benefit plans are for the benefit of workers. I think we all agree on that.

Having said that, aren't you worried this is legislation that kills the golden goose in the sense that defined-benefit plans have been on the decline for decades and continue to drop? They now represent a small portion of pension plans out there. This change, in fact, would accelerate that decline. You're putting in legislation to protect you that in the end harms you. Aren't you worried about that at all?

Ms. Bruske: In my experience, most private sector employers have been pushing for an end to defined-benefit plans for many years already. That push is going to continue. At this moment in time, when we're in a situation of high interest rates and better pension plan valuations, we're in a better position to try to hang on to those defined-benefit plans than we have been in a long period of time. This is an ongoing struggle that unions and their members face at every single bargaining table. I don't expect that this legislation will change that.

Mr. Warren: I want to be hopeful and think that it's not going to stop us in mineral extraction and in all the green economy that we're going to be challenged with. There is a lot of money in mining companies and steel and for us to hit the bargaining table and have their profits where they're at and our ability to negotiate three collective agreements, I'm hopeful that we can change the curve and get back to defined-benefit plans. But again, I don't think it stops the employer from hitting the table with it or for us to put it on the table as well.

Senator Ringuette: Thank you for being with us today. I got the impression at our meeting last week that we are concentrating and talking a lot about the issue of defined benefits being the big winner here. I would also venture to say that this piece of legislation also provides some protection for a defined contribution, because as of yet no one has talked to us about a deficit in defined contribution because, from my understanding, the employee contribution is directly removed from the paycheque, but there is no legal provision for the employer to put their contribution in the defined contribution plan. We have still not talked about that debt. Do you have any information that you could share with us?

The Deputy Chair: Mr. Roberts, is that your ballpark?

Le sénateur Marwah : J'ai une autre question d'intérêt public. Je crois que mes collègues, les sénateurs Loffreda et Wells, y ont fait allusion. Il ne fait aucun doute que les régimes à prestations déterminées profitent aux travailleurs. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus.

Cela dit, ne craignez-vous pas que ce projet de loi tue la poule aux œufs d'or, dans la mesure où les régimes à prestations déterminées sont en déclin depuis des décennies et continuent de diminuer? Ils représentent maintenant seulement une petite partie des régimes de pension. En fait, le changement envisagé en ce moment accélérerait un tel déclin. Vous mettez en place une loi pour vous protéger, mais, au bout du compte, elle vous nuira. Cette situation ne vous inquiète-t-elle pas?

Mme Bruske : D'après mon expérience, la plupart des employeurs du secteur privé réclament l'abolition des régimes à prestations déterminées depuis de nombreuses années déjà. Cette tendance va se poursuivre. À l'heure actuelle, alors que les taux d'intérêt sont élevés et que les évaluations des régimes de retraite sont meilleures, nous sommes mieux placés que nous ne l'avons été depuis longtemps pour conserver ces régimes à prestations déterminées. Les syndicats et leurs membres doivent constamment se battre à chaque table de négociation. Je ne m'attends pas à ce que ce projet de loi change la situation.

M. Warren : Je veux être optimiste et croire que le projet de loi ne nous arrêtera pas, dans le secteur de l'extraction minière et dans toute l'économie verte avec laquelle nous allons devoir composer. Les sociétés minières et la sidérurgie représentent beaucoup d'argent, et pour que nous arrivions à la table des négociations et que nous obtenions leurs profits dans leur situation et notre capacité de négocier trois conventions collectives... j'espère que nous pourrions infléchir la courbe et revenir aux régimes à prestations déterminées. Mais, encore une fois, je ne pense pas qu'il empêchera l'employeur de le proposer à la table des négociations ou qu'il nous empêchera de le proposer également.

La sénatrice Ringuette : Je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui. J'ai eu l'impression, lors de notre séance de la semaine dernière, que nous concentrons beaucoup notre attention et notre discours sur le fait que les prestations déterminées sont les grandes gagnantes dans cette affaire. J'irais même jusqu'à dire que le projet de loi prévoit aussi une certaine protection pour les cotisations déterminées, parce qu'à ce jour, personne ne nous a parlé d'un déficit touchant ces cotisations puisque, d'après ce que je comprends, la cotisation des employés est retirée directement du chèque de paye, mais la loi ne prévoit pas que l'employeur la verse dans un régime à cotisations déterminées. Nous n'avons pas encore abordé de cette dette. Avez-vous des renseignements que vous pourriez nous communiquer?

La vice-présidente : Monsieur Roberts, s'agit-il de votre champ de compétences?

Mr. Roberts: Possibly. Defined-benefit plans are unique, in the sense that the sponsor enters into a covenant with respect to the benefits. There is a benefit level that the employer is required to fund, regardless of plan experience or investment returns, and so on. That is an agreement that's struck between employees and the employer, and it's protected in law.

A defined contribution benefit is not a funded benefit. There is not an obligation to pay a certain benefit, but there is an obligation to make certain contributions to the plan. So the status is slightly different. I know that the insolvency statutes require that deducted pension contributions that have not been remitted to the plan have a certain super priority charge, so that may cover defined contribution plans.

I really agree with your point that it is necessary to examine the protections for plan members in a variety of different plan designs, not simply defined benefit. However, defined benefit has a unique status in pensions, I think. Unions bargain defined-benefit plans on behalf of their members for good reason: It is because of the predictability and the security that it provides. I think Bill C-228 will finally put the last piece in that puzzle of ensuring benefit security for plan members.

[Translation]

Senator Gignac: I'd like to welcome the witnesses.

I had an experience with the White Birch Paper Company in Quebec when I was Minister of Economic Development, Innovation and Export Trade. At the time, I met with the company's retirees, who had seen their pension benefits decrease by 40%.

From the outset, I can tell you that I will be voting in favour of this bill; there is no doubt about that.

I also want to mention that I too believe that a defined benefit pension plan is much better than a defined contribution pension plan for workers.

That said, I was surprised to hear, in response to Senator Wells' question, the response of the Canadian Labour Congress representatives; they said that they would systematically refuse any request from employers to introduce a defined contribution plan for new employees.

I would like reassurance from the representatives, as I have a concern with respect to Canadian companies operating on both sides of the border; will this not introduce an additional incentive for Canadian companies to invest more in their plants in the U.S.

M. Roberts : C'est possible. Les régimes à prestations déterminées sont uniques, en ce sens que le promoteur conclut un pacte à l'égard des prestations. L'employeur doit les financer à un certain niveau, peu importe l'expérience relative au régime ou le rendement des placements, et ainsi de suite. Il s'agit d'un accord conclu entre les employés et l'employeur, et il est protégé par la loi.

Une prestation à cotisations déterminées n'en est pas une prestation capitalisée. Il n'y a pas d'obligation de payer une certaine prestation, mais il y a une obligation de verser certaines cotisations au régime. La situation est donc légèrement différente. Je sais que les lois sur l'insolvabilité exigent que les cotisations de pension retenues qui n'ont pas été versées au régime soient assorties d'un droit de super-priorité, ce qui pourrait englober les régimes à cotisations déterminées.

Je suis vraiment d'accord avec vous quant au fait qu'il est nécessaire d'examiner les mesures de protection pour les participants à divers régimes, et pas seulement ceux à prestations déterminées. Cependant, les régimes de retraite à prestations déterminées ont un statut unique, à mon avis. Les syndicats négocient des régimes à prestations déterminées au nom de leurs membres pour de bonnes raisons, notamment la prévisibilité et la sécurité qu'ils offrent. Je pense que le projet de loi C-228 posera enfin la dernière pièce du casse-tête pour ce qui est d'assurer la sécurité des prestations des participants aux régimes.

[Français]

Le sénateur Gignac : Je souhaite la bienvenue aux témoins.

J'ai eu une expérience avec l'entreprise Papiers White Birch au Québec alors que j'étais ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. J'avais alors rencontré les retraités de l'entreprise, qui avaient vu les rentes de leur régime de retraite diminuer de 40 %.

D'entrée de jeu, je peux vous dire que je voterai en faveur de ce projet de loi; il n'y a aucun doute là-dessus.

Je veux aussi mentionner que je crois moi aussi qu'un régime de retraite à prestations déterminées est bien meilleur qu'un régime de retraite à cotisations déterminées pour les travailleurs.

Cela dit, j'ai été surpris d'entendre, à la question du sénateur Wells, la réponse des représentants du Congrès du travail du Canada, qui ont affirmé qu'ils allaient refuser systématiquement toute demande des employeurs qui voudraient introduire un régime à cotisations déterminées pour les nouveaux employés.

J'aimerais que les représentants me rassurent, car j'ai une crainte en ce qui a trait aux entreprises canadiennes qui opèrent des deux côtés de la frontière; cela n'aura-t-il pas pour effet d'introduire un incitatif additionnel pour les entreprises

instead of making those investments in Canada, as new employees would not have defined benefit pension plans? Can you reassure me in this regard?

[English]

Mr. Roberts: I apologize if there was some miscommunication. I don't think I intended to suggest that —

Senator Gignac: I will repeat it in English. Basically, my concern with this one is I totally agree that the defined benefits are better than defined contribution plans. I have talked about the White Birch experience when I was Minister of Economic Development, Innovation and Export Trade.

But my concern right now, following a question that Senator Wells had mentioned, is that if companies suggest that, after the adoption of this bill at the next negotiation, “You know what? We have investments to make here, and we can create a lot of jobs. Are you open-minded that we will have two regimes?” We keep the current regime for the current employees, but the new employees will have the other regime. Otherwise, my concern will be that this investment would be made in U.S. subsidies rather than in Canada. Would you assure me?

Mr. Roberts: I will do my best. As you know, there are a whole range of considerations that shape where multinational firms invest and it couldn't possibly be laid at the doorstep of this issue. That couldn't be the determining factor. We very much support defined-benefit plans and try to bargain them wherever we can, as you've heard.

In a tight labour market, going forward, given the demographics and the competition for talent and skilled workers and the like, there is going to be more opportunities for unions to bring defined-benefit plan proposals to the bargaining table and have employers consider them. We know that workers, even young workers, prioritize and place high value on retirement security. They know about defined-benefit plans and they know the value of them. We think there is a real opportunity to continue to press and push for these plans and will continue to do so. I think the idea of two-tier arrangements where defined-benefit plans are closed to new entrants and new entrants go into an inferior plan design, I think many unions also feel that is not an avenue we want to go down. I do want to reassure you. I think there will be continuing pressure to negotiate very good benefits for all workers.

canadiennes à investir davantage dans leurs usines aux États-Unis au lieu de faire ces investissements au Canada, étant donné que les nouveaux employés ne seraient pas soumis au régime de retraite à prestations déterminées? Pouvez-vous me rassurer à cet égard?

[Traduction]

M. Roberts : Je m'excuse s'il y a eu un malentendu. Je ne pense pas avoir voulu laisser entendre que...

Le sénateur Gignac : Je vais répéter ce que j'ai dit. Essentiellement, je suis tout à fait d'accord pour dire que les régimes à prestations déterminées sont meilleurs que les régimes à cotisations déterminées. J'ai parlé de l'expérience de White Birch lorsque j'étais ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Mais, ce qui me préoccupe en ce moment, à la suite d'une question que le sénateur Wells a mentionnée, c'est que, si, après l'adoption du projet de loi, des entreprises proposent aux prochaines négociations : « Vous savez quoi? Nous avons des investissements à faire ici, et nous pouvons créer beaucoup d'emplois. Êtes-vous ouvert à l'idée que nous ayons deux régimes? » Nous conservons le régime actuel pour les employés actuels, mais les nouveaux auront l'autre régime. Sinon, je crains que cet investissement ne soit effectué grâce à des subventions américaines plutôt qu'au Canada. Voudriez-vous m'en assurer?

M. Roberts : Je ferai de mon mieux. Comme vous le savez, il y a tout un éventail de considérations qui déterminent où les multinationales investissent, et il serait impossible d'en imputer toute la responsabilité à cette question. Il ne pourrait s'agir du facteur déterminant. Nous sommes tout à fait en faveur des régimes à prestations déterminées, et nous essayons de les négocier chaque fois que nous le pouvons, comme vous l'avez entendu.

Dans un marché du travail serré, compte tenu de la démographie et de la concurrence pour les talents et les travailleurs qualifiés, entre autres, les syndicats auront de plus en plus d'occasions de présenter des propositions de régimes à prestations déterminées à la table des négociations et d'amener les employeurs à les envisager. Nous savons que les travailleurs, même les jeunes, accordent une grande importance à la sécurité de la retraite. Ils connaissent les régimes à prestations déterminées et leur valeur. Selon nous, il y a une réelle possibilité de continuer à exercer des pressions pour que ces plans soient mis en œuvre, et nous continuerons de le faire. Je crois que l'idée d'ententes à deux niveaux où les régimes à prestations déterminées sont fermés aux nouveaux venus et où ces derniers obtiennent des régimes de qualité inférieure... je pense que de nombreux syndicats estiment eux aussi que ce n'est pas une voie que nous voulons emprunter. Je tiens à vous rassurer. Selon moi, on exercera continuellement des pressions afin de négocier de très bons avantages pour tous les travailleurs.

The Chair: I think the point is whether this bill would then become a disincentive. If a company is deciding whether to invest in Canada or the U.S., is this somehow going to sway them.

Ms. Bruske: At the bargaining table, where proposals are made to move new hires to a defined contribution plan as opposed to leaving them on a defined-benefit plan, there are normally many other issues that are in the mix in terms of those kinds of conversations that happen at bargaining tables, and as to why the employer may want to have savings on the pension side in order to reinvest. At that stage, it's up to the union, the employees and employer to sit down and navigate that as best as possible in the context of what may be happening in that sector and what's happening in our economy at that moment in time.

Senator Gignac: It's not about saving operating costs. That's not the point. If you have to request \$100 million to the bank on the capital market or the corporate bond market, it's probably not the same pricing if suddenly you have to factor in. We don't talk about operating costs; we talk about the funding available for huge investments to be made. It's a possibility that the lenders will have two scenarios regarding the cost of lending if you make that investment in Canada versus if you make the investment in the U.S. That was my point.

Senator C. Deacon: Thanks to the witnesses and my colleagues for great questions. I want to drill in a little bit more to my first question. I found the data. I was searching for it in my brain and I couldn't find it and I found the piece of paper that had it. In Ontario, 1.5 million pensioners, or 60% of all defined-benefit pension members, are members of jointly sponsored or multi-employer pension plans that are not backstopped. The employer has no backstop obligation. The worry is that the broad wording in Bill C-228 could capture them in a situation where they are obliged and where they fall under this act. We've certainly heard a strong perspective from the sponsor of this bill, MP Gladu, that they fall outside of the bill in her impression.

But I really want to get clarity from you and through your perspective on your members. The intention here is to do no harm. That's the intention. It's to prevent harm. I have to believe that you would want to make sure harm wouldn't come to the 60% of defined-benefit pension holders who happen to be sole contractors and small employers — very different from the single-employer pension plans where there is an employer backstop. You would want to make sure there wasn't harm brought to them through this bill.

La présidente : Je pense que la question est de savoir si le projet de loi deviendrait alors un élément dissuasif. Si une entreprise décide d'investir au Canada ou aux États-Unis, est-ce qu'il va l'influencer d'une manière ou d'une autre?

Mme Bruske : À la table des négociations, lorsqu'on propose de faire passer les nouveaux employés à un régime à cotisations déterminées plutôt que de maintenir leur régime à prestations déterminées, il y a normalement beaucoup d'autres questions qui entrent en ligne de compte en ce qui a trait aux discussions qui ont lieu et aux raisons pour lesquelles l'employeur pourrait vouloir réaliser des économies du côté des pensions dans le but de réinvestir. À cette étape, il revient au syndicat, aux employés et à l'employeur de discuter et de trouver le meilleur équilibre possible dans le contexte de ce qui se passe dans le secteur en question et dans notre économie à ce moment-là.

Le sénateur Gignac : Il ne s'agit pas de réduire les coûts d'exploitation. Là n'est pas la question. Si on doit demander 100 millions de dollars à la banque sur le marché des capitaux ou sur le marché des obligations industrielles, le prix ne sera probablement pas le même si, soudainement, on doit tenir compte... On ne parle pas des coûts d'exploitation; on parle des fonds disponibles pour d'énormes investissements à faire. Il est possible que les prêteurs aient deux scénarios en ce qui concerne le coût du prêt si on investit au Canada plutôt qu'aux États-Unis. Voilà ce que je voulais dire.

Le sénateur C. Deacon : Je remercie les témoins et mes collègues de leurs excellentes questions. J'aimerais approfondir un peu ma première question. J'ai trouvé les données. Je les cherchais dans ma tête et je n'y arrivais pas, mais j'ai trouvé le document qui les contenait. En Ontario, 1,5 million de pensionnés, soit 60 % des participants à un régime de retraite à prestations déterminées, participent à des régimes de retraite administrés conjointement ou interentreprises qui ne sont pas protégés. L'employeur n'a aucune obligation de protection. Ce qui est inquiétant, c'est que le libellé général du projet de loi C-228 pourrait les englober dans une situation où les employeurs seront tenus de les garantir et où ils seront assujettis à cette loi. La marraine du projet de loi, la députée Gladu, nous a exposé très clairement son impression selon laquelle ils ne seront pas visés par le projet de loi.

Toutefois, je tiens vraiment à obtenir des précisions de votre part et à connaître votre point de vue sur vos membres. L'intention est de ne pas causer de tort. Voilà l'intention. C'est de prévenir les préjudices. J'ose croire que vous voudrez vous assurer que 60 % des titulaires de régimes de retraite à prestations déterminées qui sont des entrepreneurs indépendants et de petits employeurs ne subiront pas de préjudice... c'est très différent des régimes de retraite à employeur unique, où il y a une protection de l'employeur. Vous voudrez vous assurer que le projet de loi ne leur causera pas de tort.

Mr. Roberts: The jointly sponsored pension plans, or JSPPs, are very large public sector plans which have the Ontario government, for instance, as one of the sponsors of the plan. These are plans that are very unlikely to go into insolvency proceedings. To the extent that public sector defined-benefit plans are likely to avail themselves of insolvency proceedings, it would be like the single employer instances like Laurentian University that would need to be addressed. There we would argue that it's precisely that instance where there needs to be protection for plan members and pensioners. JSPPs are unlikely to get into the kind of insolvency situation that we're discussing here.

The same goes with target plans — multi-employer plans — which by law can address an unfunded liability by benefit level reductions. In large part, they're able to do that because they are jointly governed. That is, unions have a seat and a voice at the table and these are often collectively bargained plans as well. So that provides an additional level of protection when the plan is in difficulty. There can be a negotiated workout.

The problem we've got here is that with single-employer defined-benefit plans in the private sector, they're typically not jointly governed. The unions don't have a seat at the table in terms of being a plan administrator, so they don't call the shots. They don't have a direct role ahead of time in avoiding insolvency. Then when they get into insolvency, of course, they form the back of the queue as unsecured debt.

Senator C. Deacon: Just for clarity on that, you do think that these fall outside of this obligation from your standpoint?

Mr. Roberts: For the reasons I've articulated.

Senator C. Deacon: Thank you.

Senator Loffreda: I want to continue with my previous question. Always with workers in mind, I repeat the deferred benefit pension plans in the private sector went from 21.3% in 2000 to 9.6% in 2020. We talked about corporations restructuring and we talked about insolvency in detail. Let me discuss ongoing growing companies, undercapitalized companies as they're growing; this prior claim now needs to be calculated in their margining, and the variability of the value of the unfunded pension liability will change the risk profile of these companies. So we're all for workers, but are you not concerned that it will impede these companies from growing or disincentivize the defined-benefit pension plans altogether going forward?

M. Roberts : Les régimes de retraite conjoints sont de très gros régimes du secteur public dont l'un des promoteurs est, par exemple, le gouvernement de l'Ontario. Il est très peu probable que ces régimes fassent l'objet d'une procédure d'insolvabilité. Dans la mesure où les régimes à prestations déterminées du secteur public sont susceptibles de se prévaloir d'une telle procédure, ce serait comme dans le cas des régimes à employeur unique, comme celui de l'Université Laurentienne, qu'il faudrait régler. À notre avis, c'est précisément dans les cas comme celui-là qu'il faut protéger les participants au régime et les retraités. Il est peu probable que les régimes de retraite administrés conjointement se retrouvent dans le genre de situation d'insolvabilité dont nous parlons.

Il en va de même pour les régimes à prestations cibles — les régimes interentreprises —, qui, conformément à la loi, peuvent régler un passif non capitalisé grâce à des réductions du niveau des prestations. Ils peuvent le faire en grande partie parce qu'ils sont gérés conjointement. C'est-à-dire que les syndicats ont une place et leur mot à dire à la table des négociations et que ces régimes sont souvent négociés collectivement. Cette particularité offre donc un niveau de protection supplémentaire lorsque le régime est en difficulté. Il peut y avoir une entente négociée.

Le problème que nous avons à cet égard tient au fait que les régimes à prestations déterminées à employeur unique du secteur privé ne sont généralement pas gérés conjointement. Les syndicats n'ont pas de place à la table des négociations à titre d'administrateur du régime, alors ce n'est pas eux qui décident. Ils n'ont pas de rôle direct à jouer à l'avance qui leur permettrait d'éviter l'insolvabilité. Ensuite, lorsque les régimes deviennent insolubles, bien sûr, ils se retrouvent à la fin de la file d'attente en tant que créance non garantie.

Le sénateur C. Deacon : Simplement pour obtenir une précision à ce sujet, pensez-vous que ces régimes ne seront pas visés par cette obligation?

M. Roberts : Pour les raisons que j'ai formulées.

Le sénateur C. Deacon : Merci.

Le sénateur Loffreda : Je voudrais poursuivre avec ma question précédente. Toujours en pensant aux travailleurs, je répète que les régimes de retraite à prestations différées dans le secteur privé sont passés de 21,3 % en 2000 à 9,6 % en 2020. Nous avons parlé de la restructuration des sociétés et abordé l'insolvabilité de façon détaillée. Permettez-moi de parler des entreprises en pleine croissance, des entreprises sous-capitalisées qui prennent de l'expansion; cette réclamation devra désormais être calculée dans leur marge, et la variabilité de la valeur du passif non capitalisé des régimes de retraite modifiera le profil de risque de ces entreprises. Alors, nous voulons tous le bien des travailleurs, mais ne craignez-vous pas que le projet de loi empêche ces entreprises de croître ou qu'il décourage l'adoption de régimes de retraite à prestations déterminées dans l'avenir?

The Chair: Let's have a very quick answer. Thank you.

Mr. Roberts: Defined-benefit plans may be sponsored by very profitable, attractive companies for other reasons, and they may be very well-managed plans that are in surplus. We can't assume there are deficits in defined-benefit plans going into the future. The same goes for plans that are growing. There are a whole series of reasons why lenders would look at a company and they currently do lend significantly to defined-benefit sponsors in the private sector in Canada. I think we should take lessons from that.

The Chair: Thank you very much. I want to thank all of our witnesses here today: Bea Bruske, Chris Roberts, Marty Warren and Meg Gingrich. Thank you for being with us and answering our questions.

We have our second panel joining us today for comments and questions on Bill C-228. We welcome Michael MacIsaac, who is President of the Congress of Union Retirees of Canada; and representing Unifor, we have Les MacDonald, Chair of the Retired Workers Council Executive; and with us virtually is Sandeep Kakan, Director, Pensions and Benefits department at Unifor. Welcome.

We will begin with an opening statement from Mr. MacIsaac, to be followed by a statement from Mr. MacDonald.

Michael MacIsaac, President, Congress of Union Retirees of Canada: Thank you. As mentioned, I'm the recently elected President of the Congress of Union Retirees of Canada. Thank you for this opportunity to speak to the committee on this critical legislation, Bill C-228.

First, let me briefly describe our organization. The Congress of Union Retirees of Canada is a national organization founded in 1993. We are celebrating 30 years since our founding convention. We speak on behalf of 500,000 union retirees. We are an affiliated body of hundreds of local union retiree chapters across the country, and we also have an individual membership base. Our structure includes a small executive governing body, and we have provincial federations in every province, which together make up a council that carries out our policies and our programs. We support area councils in many communities, in every nook and cranny of the country, and they get together on a regular basis for social and other activities.

The entire structure is run by union retirees. We don't have paid staff. Our greatest asset is the skills and experiences of our members, which they have gained over their lifetime of work and

La présidente : Veuillez répondre très rapidement. Merci.

M. Roberts : Les régimes à prestations déterminées peuvent être parrainés par des entreprises très rentables et attrayantes pour d'autres raisons, et il peut s'agir de régimes très bien gérés qui enregistrent des surplus. Nous ne pouvons pas présumer que les régimes à prestations déterminées seront déficitaires dans le futur. Le même principe s'applique aux régimes en croissance. Il y a toute une panoplie de raisons pour lesquelles les prêteurs se tournent vers une entreprise, et, actuellement, ils prêtent beaucoup aux promoteurs de régimes à prestations déterminées du secteur privé au Canada. Je pense que nous devrions en tirer des leçons.

La présidente : Merci beaucoup. Je tiens à remercier tous nos témoins d'aujourd'hui : Bea Bruske, Chris Roberts, Marty Warren et Meg Gingrich. Je vous remercie d'avoir été des nôtres et d'avoir répondu à nos questions.

Nous accueillons notre deuxième groupe de témoins qui se joint à nous aujourd'hui pour formuler des commentaires et répondre à des questions sur le projet de loi C-228. Nous accueillons Michael MacIsaac, président de l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada; Les MacDonald, président du Comité exécutif du Conseil des travailleuses et travailleurs retraités d'Unifor; et Sandeep Kakan, directeur, Direction des pensions et des avantages sociaux d'Unifor. Soyez les bienvenus.

Nous allons commencer par une déclaration préliminaire de M. MacIsaac, qui sera suivie d'une déclaration de M. MacDonald.

Michael MacIsaac, président, Association des syndicalistes à la retraite du Canada : Merci. Comme je l'ai mentionné, je suis le président récemment élu de l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser au Comité au sujet de ce projet de loi essentiel, le projet de loi C-228.

Permettez-moi d'abord de décrire brièvement notre organisation. L'Association des syndicalistes à la retraite du Canada est une organisation nationale fondée en 1993. Nous célébrons le 30^e anniversaire de notre congrès de fondation. Nous parlons au nom de 500 000 syndicalistes retraités. Nous sommes un organisme affilié qui regroupe des centaines de sections locales de retraités dans tout le pays, et nous comptons également des membres individuels. Notre structure comprend un petit organe exécutif, et nous avons dans chaque province des fédérations provinciales qui, ensemble, forment un conseil qui exécute nos politiques et nos programmes. Nous appuyons les conseils régionaux de nombreuses collectivités, dans tous les recoins du pays, et leurs membres se réunissent régulièrement aux fins d'activités sociales et autres.

Toute la structure est gérée par des syndicalistes retraités. Nous n'avons pas de personnel rémunéré. Les compétences et l'expérience de nos membres, qu'ils ont acquises au cours de

activism. Our organization looks forward to this bill passing and moving quickly through the Senate to become law.

In prepping for my presentation today, I couldn't help but think about the Sears and Nortel workers and others whom I've met throughout my career. I'm sure many of you have heard the stories over the years as well: middle-aged workers who not only lost their careers when their employers filed for bankruptcy but lost their pensions as well — pensions they earned and paid for.

I met a worker at a charity dinner once who described two occasions in his working life where his pension savings were negatively impacted by the employer's bankruptcy and closure. At the time, he was in his early 50s and hoping he could still have enough time to make the money necessary to enjoy retirement. Thousands of workers over many decades have told of similar situations. Their stories evoke feelings of concern and sometimes anger at the system that doesn't stand up and protect workers' pensions and savings.

The author of the bill has talked about her motivation for tabling this private member's bill. She describes a neighbour who lost her pension savings, stating it was unfair and shouldn't be allowed to happen. You will hear from supporters and opponents of this legislation. The supporters have evidence and stories about families and real people who are victims of an unfair system. They have testified before numerous committees both in the House of Commons and here in the Senate. They have held rallies, written letters and published opinion pieces detailing the impact their employers' bankruptcies have had on their lives. They watched secured creditors get paid first while they fell to the bottom of the list. Time after time, more stories and more victims are brought forward, and every time, they lose.

Recently, I was recognized by my union, the International Association of Machinists and Aerospace Workers, for 50 years of membership — I don't look that old. Three weeks into my first job as a machinist, I participated in an 11-week strike. I was assigned a picket schedule and a location. It was a new experience for me. I was walking with people who I was meeting for the first time. We walked the line for wages, health and safety, and pensions.

I was young at the time and wasn't really thinking about retirement, but spending time walking and talking every day, I learned that pensions are essential and that they must be protected. I have kept that lesson with me my entire life. I

leur vie de travail et de militantisme, sont notre plus grand atout. Notre organisation a hâte que le projet de loi soit adopté et espère qu'il franchira rapidement l'étape du Sénat pour devenir loi.

En préparant mon exposé d'aujourd'hui, je n'ai pu m'empêcher de penser aux travailleurs de Sears et de Nortel et à d'autres que j'ai rencontrés tout au long de ma carrière. Je suis sûr que vous êtes nombreux à avoir entendu les histoires au fil des ans, vous aussi : des travailleurs d'âge moyen ont non seulement perdu leur carrière lorsque leur employeur a déclaré faillite; ils ont aussi perdu leur pension... des pensions qu'ils avaient gagnées et pour lesquelles ils avaient payé.

Une fois, j'ai rencontré à un souper-bénéfice un travailleur qui m'a décrit deux occasions dans sa vie active où la faillite et la fermeture de l'employeur avait eu des effets négatifs sur son épargne-retraite. À l'époque, il était au début de la cinquantaine et espérait qu'il lui resterait encore assez de temps pour gagner l'argent nécessaire afin de profiter de la retraite. Des milliers de travailleurs au fil des décennies ont raconté des situations semblables. Leurs histoires suscitent des inquiétudes et parfois de la colère à l'égard du système qui ne protège pas les pensions et les économies des travailleurs.

L'auteure du projet de loi a parlé de ce qui l'avait motivée à déposer ce projet de loi d'initiative parlementaire. Elle a raconté qu'une voisine avait perdu son épargne-retraite et affirmé que c'était injuste et que ces situations ne devraient pas se produire. Vous entendrez des partisans et des opposants au projet de loi. Les partisans ont des données probantes et ont des histoires à raconter au sujet de familles et de vraies personnes qui sont les victimes d'un système injuste. Ils ont témoigné devant de nombreux comités, tant à la Chambre des communes qu'au Sénat. Ils ont organisé des rassemblements, rédigé des lettres et publié des articles d'opinion décrivant en détail l'incidence des faillites de leur employeur sur leur vie. Ils ont vu les créanciers garantis être payés en premier, alors qu'ils étaient au bas de la liste. À maintes reprises, de nouvelles histoires et de nouvelles victimes sont présentées, et, à chaque fois, elles sont perdantes.

Récemment, j'ai été reconnu par mon syndicat, l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale, pour 50 ans d'adhésion... je n'ai pas l'air si vieux. Trois semaines après le début de mon premier emploi de machiniste, j'ai participé à une grève de 11 semaines. On m'a attribué un horaire de piquetage et un emplacement. C'était une nouvelle expérience pour moi. Je marchais avec des gens que c'était la première fois que je rencontrais. Nous étions sur les lignes de piquetage pour les salaires, la santé et la sécurité, et pour les pensions.

J'étais jeune à l'époque, et je ne pensais pas vraiment à la retraite, mais, comme je passais du temps à marcher et à discuter tous les jours, j'ai appris que les pensions sont essentielles et qu'elles doivent être protégées. J'ai retenu cette leçon toute ma

remember all the people who talked about it and were getting to the age where they were thinking about it.

Pensions are deferred wages. Those workers who walked that line understood it was wages that were being deferred by that employer — compensation earned during working years but paid out during retirement. By offering a pension plan, employers are deferring that portion of an employee's compensation to a later time in exchange for the promise of a reliable source of retirement income. Their deferred wages must be protected in the event of bankruptcy. Those wages are owed to those workers for their years of service. Pension plans are a critical component of the social safety net, and protecting them makes good economic sense.

We all know that sometimes legislation moves quickly and other times there seem to be delays. Similar bills have been in this place previously but have died before they became law. With a minority Parliament, we can't take any risks. We have decades of evidence in the form of testimony and reviews, and we have spent decades trying to end this injustice. You have before you a good piece of legislation that will finally recognize workers' pensions as a priority in the event of bankruptcy.

I have to repeat what has been said earlier here: The House Standing Committee on Finance — FINA — voted 11-0 on this bill. They discussed it and reviewed it. At third reading, the House of Commons voted 318 to 0. So on behalf of the Congress of Union Retirees, I ask that you pass this bill quickly so that we may finally have some justice.

The Chair: Thank you very much, Mr. MacIsaac.

Les MacDonald, Chair of the Retired Workers Council Executive, Unifor: Thank you, Madam Chair and esteemed senators, for your invitation to this panel and on the important bill that is near and dear to the hearts of our Unifor workers, our retiree chapters and the broader labour organization.

I am Unifor's national executive board representative for retirees. I am here on behalf of Unifor, which represents 315,000 active members and tens of thousands more retirees living in all regions across Canada and working in every major sector of the economy.

As a private-sector union, we advocate for all working people and carry out the work to bargain collective agreements that lead to fair working conditions, wages and good pensions for thousands of workers. In bargaining, pensions are a large portion

of the deal. Je me souviens de toutes les personnes qui en ont parlé et qui arrivaient à l'âge où elles y pensaient.

Les pensions sont des salaires différés. Les travailleurs qui étaient sur ces lignes de piquetage comprenaient qu'il s'agissait de salaires qui étaient différés par l'employeur... la rémunération gagnée pendant les années de travail, mais versée pendant la retraite. En offrant un régime de pension, les employeurs diffèrent le versement de cette partie de la rémunération d'un employé en échange de la promesse d'une source fiable de revenu de retraite. Le salaire différé des employés doit être protégé en cas de faillite. Ces salaires sont dus à ces travailleurs pour leurs années de service. Les régimes de retraite sont un élément essentiel du filet de sécurité sociale, et leur protection est tout à fait logique sur le plan économique.

Nous savons tous que, parfois, les projets de loi sont adoptés rapidement et que, d'autres fois, il semble y avoir des retards. Des projets de loi semblables ont déjà été présentés à la Chambre, mais ils sont morts au Feuilleton avant d'être adoptés. Comme le gouvernement est minoritaire, on ne peut pas prendre de risques. Nous avons des décennies de témoignages et d'examen, et nous avons passé des décennies à essayer de mettre fin à cette injustice. Vous avez sous les yeux un bon projet de loi qui va finalement reconnaître les pensions des travailleurs comme une priorité en cas de faillite.

Je dois répéter ce qui a été dit plus tôt : le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a voté à 11 contre 0 en faveur du projet de loi. Les membres de ce comité en ont discuté et l'ont examiné. À l'étape de la troisième lecture, la Chambre des communes a voté à 318 contre 0. Donc, au nom de l'Association des syndicalistes à la retraite, je vous demande d'adopter rapidement ce projet de loi afin que nous puissions enfin obtenir justice.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur MacIsaac.

Les MacDonald, président du Comité exécutif du Conseil des travailleuses et travailleurs retraités, Unifor : Je vous remercie, madame la présidente et distingués sénateurs, de votre invitation à participer à cette table ronde et à l'étude de l'important projet de loi qui tient à cœur aux travailleurs d'Unifor, à nos sections des retraités et à l'ensemble de l'organisation ouvrière.

Je suis le représentant national du Comité exécutif du Conseil des travailleuses et travailleurs retraités d'Unifor. Je compare au nom d'Unifor, qui représente 315 000 membres actifs et des dizaines de milliers d'autres retraités vivant dans toutes les régions du Canada et travaillant dans tous les grands secteurs de l'économie.

En tant que syndicat du secteur privé, nous défendons les intérêts de tous les travailleurs, et nous œuvrons à la négociation de conventions collectives qui procurent à des milliers de travailleurs des conditions de travail et des salaires équitables

of monetary conversations. Members end up making immediate sacrifices to their present wages in order to earn long-term, guaranteed retirement benefits.

However, the current BIA — Bankruptcy and Insolvency Act — and CCAA — the Companies' Creditors Arrangement Act — statutes do not offer any protections that can provide peace of mind at retirement for a pension that is being drawn, particularly from a single-employer defined-benefit pension plan. The statutes enable and encourage financial engineering behind closed boardrooms, where the fate of an average worker gets decided long before the company declares bankruptcy or enters restructuring.

Nortel Networks, a Unifor-represented employer, reported 6,225 retirees with an average annual pension of \$12,430 by year-end 2006. The corporate entity had \$7.3 billion U.S. in escrow during bankruptcy, and the Nortel pension fund wind-up liability deficit was \$1.34 billion. If the laws offered super priority to the pension fund back in 2017 when the final settlement was announced, the entire pension wind-up deficit could easily have been extinguished. Nevertheless, Nortel retirees were thrown a deal to accept 40 cents on the dollar, and with the application of the \$287 million from Ontario Pension Benefits Guarantee Fund, or PBGF, their pensions improved to only 60 cents on the dollar.

White Birch Paper, a Unifor-represented employer, had a pension deficit of \$250 million in the company-sponsored defined-benefit plan by 2010; however, the plan sponsor negotiated a pension plan wind-up resulting in a haircut of up to 50% to individual pensions as the corporate entity entered restructuring.

Eddie Lampert, Sears Canada's largest shareholder, landlord and supplier doled out \$6 billion to buy back shares and dividends from 2005 onwards to profit himself, yet the company continued to carry a \$260-million pension deficit that would have been extinguished easily had Bill C-228 been the law in 2017. By the end of December 2015, Sears reported 14,015 retirees with an average annual lifetime pension of only \$5,141 Canadian — literally \$428 per month. While Unifor wasted no effort in representing our Sears retirees in insolvency, they were forced to settle with a 30% cut to these already low benefits.

These events continue to happen unchecked because the current statutes do not prioritize the commitments made to Canadian workers. Retirees earn their pensions during their

ainsi que de bonnes pensions. Dans le cadre des négociations, les pensions représentent une grande part des discussions monétaires. Les membres finissent par faire des sacrifices immédiats touchant leur salaire actuel afin de gagner des prestations de retraite garanties à long terme.

Cependant, l'actuelle LFI — la Loi sur la faillite et l'insolvabilité — et la LACC — la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies — n'offrent aucune protection qui puisse offrir la tranquillité d'esprit à la retraite pour une pension qui est tirée, en particulier d'un régime de retraite à prestations déterminées à employeur unique. Les lois permettent et encouragent l'ingénierie financière derrière les portes closes de salles de conseil, où le sort d'un travailleur moyen est décidé bien avant que l'entreprise ne déclare faillite ou ne procède à une restructuration.

Nortel Networks, un employeur représenté par Unifor, a déclaré 6 225 retraités touchant une pension annuelle moyenne de 12 430 \$ à la fin de 2006. La société avait 7,3 milliards de dollars américains en fiducie pendant la faillite, et le déficit à la liquidation du passif du fonds de pension de Nortel s'établissait à 1,34 milliard de dollars. Si les lois avaient accordé une priorité absolue à la caisse de retraite en 2017, lorsque le règlement final a été annoncé, tout le déficit à la liquidation des régimes de retraite aurait facilement pu être éliminé. Quoi qu'il en soit, les retraités de Nortel ont dû accepter 40 ¢ par dollar et, avec l'application des 287 millions de dollars du Fonds de garantie des prestations de retraite, ou FGPR, de l'Ontario, leurs pensions se sont améliorées pour atteindre seulement 60 ¢ par dollar.

En 2010, le régime de pension à prestations déterminées parrainé de Papiers White Birch, un employeur représenté par Unifor, affichait un déficit de 250 millions de dollars; toutefois, le promoteur du régime a négocié une liquidation du régime de retraite qui a entraîné une réduction allant jusqu'à 50 % des pensions individuelles au moment où la société a amorcé sa restructuration.

Dès 2005, Eddie Lampert, le plus important actionnaire, propriétaire et fournisseur de Sears Canada, a versé 6 milliards de dollars pour racheter des actions et des dividendes dans le but de réaliser des profits. Pourtant, l'entreprise a continué d'afficher un déficit de 260 millions de dollars qui aurait été facilement éliminé si le projet de loi C-228 avait été en vigueur en 2017. À la fin de décembre 2015, Sears comptait 14 015 retraités touchant une pension viagère annuelle moyenne de seulement 5 141 dollars canadiens... exactement 428 \$ par mois. Alors qu'Unifor n'a pas énéagé les efforts pour représenter les retraités de Sears en situation d'insolvabilité, ceux-ci ont été contraints d'accepter une réduction de 30 % de ces prestations déjà peu élevées.

Ces événements continuent de se produire sans qu'on y mette un frein parce que les lois actuelles n'accordent pas la priorité aux engagements pris envers les travailleurs canadiens. Les

working career. These deferred wages must especially be guaranteed.

Unifor is in full support of the current form of Bill C-228 that offers priority to payments required to extinguish pension deficits ahead of secured creditors and banks. We are extremely pleased that the bill has passed unanimously with multi-party support and look forward to our senators seeing this bill through proclamation into law.

Once again, I am grateful for the invitation to speak and happy to respond to any questions.

The Chair: Thank you very much for that. We appreciate it.

Senator C. Deacon: Thank you to you both for being here. You're both compelling speakers, so it's no wonder you were voted into the roles and the responsibilities that you have.

Our job is to look for unintended consequences. Our job is to look and make that sure all issues and voices are being heard in the consideration of legislation. I think you saw that in the previous panel. They were quite confident that all issues related to this bill could be addressed at the bargaining table.

I want you to reach back to those early days when you were first a union member and consider the effects of this legislation on younger workers, those who are just starting their career. Have you thought about what effects it might have on them, positively or negatively, so that we can understand that we're not just looking at this from the perspective of retired workers? Where are they starting out at the very beginning?

Mr. MacIsaac: I use the example of the fellow I met at dinner where he had been through two processes and he had lost those processes. He moved his family from Brantford to Niagara Falls because of what happened. I'm hoping that he would be around retirement age right now. I hope he was able to get something put away for that.

When workers start out, they don't think about retirement. I didn't think of it, but I sure learned because of the stories I heard about people being nervous when they got to a certain age that they wouldn't have enough money to survive. I knew why I was walking the picket line. So, I walked the picket line for those 11 weeks.

Sandeep Kakan, Director, Pensions and Benefits department, Unifor: Thank you. I want to submit to the Senate panel that not every pension plan is facing a deficit. As my esteemed and expert colleagues before me have indicated, the

retraités gagnent leur pension tout au long de leur carrière. Ces salaires différés doivent surtout être garantis.

Unifor appuie sans réserve le projet de loi C-228 dans sa forme actuelle, qui accorde la priorité aux paiements nécessaires pour éliminer les déficits des régimes de retraite plutôt qu'aux créanciers garantis et aux banques. Nous sommes extrêmement heureux que le projet de loi ait été adopté à l'unanimité avec l'appui de tous les partis, et nous avons hâte que les sénateurs le voient adopté par proclamation.

Encore une fois, je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole, et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup. Nous vous en sommes reconnaissants.

Le sénateur C. Deacon : Merci à vous deux d'être des nôtres. Vous êtes des orateurs très convaincants, alors il n'est pas étonnant que vous ayez été choisis en fonction des rôles et des responsabilités qui vous incombent.

Notre travail consiste à rechercher les conséquences imprévues et à nous assurer que toutes les questions et toutes les voix sont entendues dans le cadre de l'étude des projets de loi. Je pense que vous l'avez constaté dans le cas du groupe de témoins précédent. Ils étaient convaincus que tous les problèmes liés au projet de loi pourraient être réglés à la table des négociations.

Je voudrais que vous vous remémoriez les premiers jours où vous avez été membre d'un syndicat et que vous envisagiez les effets du projet de loi sur les jeunes travailleurs, ceux qui commencent leur carrière. Avez-vous réfléchi aux effets qu'il pourrait avoir sur eux — positifs ou négatifs — afin que nous puissions comprendre que nous ne nous contentons pas de l'examiner du point de vue des travailleurs à la retraite? Où commencent-ils au tout début?

M. MacIsaac : Je prends l'exemple de l'homme que j'ai rencontré lors du souper. Il avait suivi deux processus et avait été perdant dans les deux cas. Il a déménagé sa famille de Brantford à Niagara Falls à cause de ce qui s'était passé. J'espère qu'il a atteint l'âge de la retraite environ. J'espère qu'il a réussi à mettre quelque chose de côté à cette fin.

Quand les travailleurs commencent leur emploi, ils ne pensent pas à la retraite. Je n'y avais pas pensé, mais j'ai certainement appris à le faire, à cause des histoires que j'ai entendues au sujet de personnes qui sont nerveuses lorsqu'elles atteignent un certain âge, à l'idée de ne pas avoir assez d'argent pour survivre. Je savais pourquoi j'étais sur la ligne de piquetage. Alors, j'ai fait le piquet de grève pendant ces 11 semaines.

Sandeep Kakan, directeur, Direction des pensions et des avantages sociaux, Unifor : Merci. Je tiens à dire au groupe de sénateurs que ce ne sont pas tous les régimes de pension qui sont en situation déficitaire. Comme mes estimés collègues experts

higher interest rates have actually created the situation of surpluses. The timing is right, in fact, to bring this bill into law.

To your question, Senator Deacon, about younger workers, I think the comment has already been made. As you are probably aware through the media, we're actually experiencing a tight labour market. In fact, the single-employer defined-benefit pension plan, or defined-benefit pension plans in general — even MEPPs, or management employee pension plans, as was mentioned earlier, and target benefit plans and jointly sponsored pension plans — can be extremely valuable retention tools.

Senator C. Deacon: Thank you very much.

Senator Gignac: Thank you to our witnesses. As with the previous panel, I will tell you I will support the bill without an amendment, but we think about the consequences that it will have. The time that I dealt with White Birch as a minister of economic development, indeed was with your former colleague at Unifor, Renaud Gagné, whom I knew very well. He had my cellular phone number when I was minister.

Usually retirees are not around the negotiation table. There is the firm and the union — but retirees? Not necessarily. They have arbitration to make between the retirees and the current workers, possibly when you have a restructuring, because is it more cuts for retirees or cuts to wages? Basically, because in paper, for example, with AbitibiBowater, the alternative was to switch activity to the U.S. and close the Canadian plant, so it was something.

I expressed this concern to the previous panel. Is it a possibility with this kind of bill that a paper company, for example, operating on both sides of the border, will make new investments on the U.S. side? If you no longer invest in the Canadian plant, it is a recipe for closing the plant down the road. You will save retirement costs and the retirees, but you will close the plant and the workers will lose their jobs down the road. It's not immediate, but when you have an economic downturn, that could happen. Do you have any reaction to that possible scenario?

Mr. Kakan: At this time, in tighter labour markets and such, and through industry regulations becoming much easier, there are many more solutions to situations like you are expressing, senator, specifically with the White Birch story, where after the wind-up the employer negotiated a target benefit plan. There are other retirement arrangements that are available, which doesn't mean that the single-employer defined-benefit pension plan retirees have to endure any further suffering.

qui m'ont précédé l'ont mentionné, les taux d'intérêt plus élevés ont créé une situation de surplus. De fait, le moment est bien choisi pour adopter ce projet de loi.

Pour répondre à votre question au sujet des jeunes travailleurs, sénateur Deacon, je crois que le commentaire a déjà été formulé. Comme les médias vous l'ont probablement appris, le marché du travail est serré. En fait, le régime de retraite à prestations déterminées à employeur unique, ou les régimes de pension à prestations déterminées en général — même les MEPP, ou Management Employees Pension Plans, comme on l'a mentionné plus tôt, ainsi que les régimes à prestations cibles et les régimes de retraite administrés conjointement — peuvent être des outils de maintien en poste extrêmement précieux.

Le sénateur C. Deacon : Merci beaucoup.

Le sénateur Gignac : Merci à nos témoins. Je vous dirai, comme je l'ai dit au groupe de témoins précédent, que je vais appuyer le projet de loi sans amendement, mais nous pensons aux conséquences qu'il aura. La fois où j'ai fait affaire avec White Birch en tant que ministre du Développement économique, c'était effectivement avec votre ancien collègue d'Unifor, Renaud Gagné, que je connaissais très bien. Il avait mon numéro de téléphone cellulaire lorsque j'étais ministre.

Habituellement, les retraités ne sont pas à la table des négociations. Il y a l'entreprise et le syndicat, mais les retraités? Pas nécessairement. Il y a un arbitrage à faire entre ces derniers et les travailleurs actuels, peut-être lorsqu'il y a une restructuration, parce qu'il faut choisir entre des réductions pour les retraités ou des réductions de salaire. Essentiellement... parce que, sur papier, par exemple, dans le cas d'AbitibiBowater, la solution de rechange était de relocaliser l'activité aux États-Unis et de fermer l'usine canadienne, alors c'était quelque chose.

J'ai fait part de cette préoccupation au groupe de témoins précédent. Est-il possible, sous le régime de ce genre de projet de loi, qu'une papetière, par exemple, qui exerce ses activités des deux côtés de la frontière, fasse de nouveaux investissements du côté américain? Si on n'investit plus dans l'usine canadienne, c'est la recette parfaite qui mènera à la fermeture de l'usine plus tard. On économisera les coûts liés aux retraites et aux retraités, mais, plus tard, on fermera l'usine et les travailleurs perdront leur emploi. Ce n'est pas immédiat, mais, en cas de ralentissement économique, une telle situation pourrait se produire. Avez-vous une réaction à ce scénario possible?

M. Kakan : À l'heure actuelle, en raison du resserrement des marchés du travail et de choses du genre, ainsi que de la simplification de la réglementation de l'industrie, il y a beaucoup plus de solutions à des situations comme celle que vous décrivez, sénateur, en particulier l'histoire de White Birch, où, après la liquidation, l'employeur a négocié un régime à prestations cibles. Il existe d'autres régimes de retraite, ce qui ne signifie pas que les retraités participant à des régimes de pension à prestations

This bill actually provides protection and makes sure that the retiree is made whole, at least in our view. At a minimum, the bill provides more discretionary powers to the regulatory bodies to exercise their prudential regulations so they can intervene in cases where it is found that the corporate entity does have cash flow, and for instance, is prioritizing shareholder dividends, corporate bonuses and share buybacks while carrying pension fund deficits, as you already heard in the Sears case.

Senator Bellemare: I have a question about the effect of this bill at the negotiation table. I think the bill will pass. There is not much worry about that, but we want to understand the pros and cons around the bill.

With the bill being voted into law, what kind of incentive effect will it have at the bargaining table when you negotiate pension plans?

Mr. MacIsaac: We're retirees; we're not in bargaining anymore.

Mr. Kakan: There may not be a direct monetary benefit, but what it does offer is the leverage that the fear will be taken away. When members arrive at the bargaining table, many times, on many occasions, employers have dangled the situation that if you do not take this devastating cut now, take further concessions or enter into the defined contribution pension plans that were already mentioned, we will have to go into restructuring or the company will become insolvent. So that fear will be taken away, because the bill would be proclaimed into law, and any unfunded liabilities would have been taken care of. Thank you.

Senator Bellemare: When you negotiate, do you look at the financial health of the pension plan if there is a deficit or not? Do you intervene while you negotiate to promote a healthy financial stature of the pension plans? Will the bill have an effect on the way you act at the table?

Mr. Kakan: That is absolutely right. We do try and obtain the most current information we can. In many jurisdictions that is not possible. Some of the valuations are triannual. But yes, we do try to get the most current financial health of a pension plan fund as possible before we enter into bargaining.

However, as mentioned in the earlier panel, single-employer defined pension plans do not offer governance opportunities, a seat or even a voice. The most that we can get is a pension

déterminées à employeur unique doivent endurer d'autres souffrances.

Le projet de loi offre une protection et garantit que le retraité sera indemnisé, du moins, à notre avis. Au moins, il confèrera davantage de pouvoirs discrétionnaires aux organismes de réglementation pour qu'ils puissent exercer celui qu'ils ont en matière de réglementation prudentielle et intervenir dans les cas où il est établi que la société a des liquidités et, par exemple, accorde la priorité aux dividendes des actionnaires, aux primes pour les cadres et aux rachats d'actions, tout en enregistrant des déficits des fonds de pension, comme vous en avez déjà entendu parler dans le cas de Sears.

La sénatrice Bellemare : J'ai une question sur l'effet qu'aura le projet de loi à la table des négociations. Je pense qu'il va être adopté. Cette question ne suscite pas beaucoup d'inquiétudes, mais on veut comprendre les avantages et les inconvénients du projet de loi.

S'il est adopté, quel genre d'effet incitatif aura-t-il à la table des négociations lorsque vous négociez les régimes de pension?

M. MacIsaac : Nous sommes à la retraite; nous ne négocions plus.

M. Kakan : Il n'y aura peut-être pas d'avantage monétaire direct, mais, ce qu'offre le projet de loi, c'est l'effet de levier qu'aura l'élimination de la crainte. Lorsque les membres se présentent à la table des négociations, souvent... à de nombreuses occasions, les employeurs ont brandi la situation où, si on n'acceptait pas telle réduction dévastatrice maintenant, ne faisait pas d'autres concessions ou n'adhérait pas aux régimes de pension à cotisations déterminées qui ont déjà été mentionnés, ils allaient devoir procéder à une restructuration, sans quoi l'entreprise deviendra insolvable. Alors, cette crainte sera dissipée, car le projet de loi sera promulgué et tout passif non capitalisé aura été réglé. Merci.

La sénatrice Bellemare : Lorsque vous négociez, tenez-vous compte de la santé financière du régime de pension, du fait qu'il y a un déficit ou non? Intervenez-vous pendant vos négociations pour plaider en faveur de la santé financière des régimes de retraite? Le projet de loi aura-t-il un effet sur la façon dont vous agirez à la table des négociations?

M. Kakan : C'est tout à fait exact. Nous essayons d'obtenir l'information la plus récente possible. Dans de nombreuses administrations, ce n'est pas possible. Certaines des évaluations sont triennales. Mais oui, nous tentons d'obtenir les données les plus récentes possible sur la santé financière d'un fonds de pension avant d'entamer des négociations.

Cependant, comme on l'a mentionné dans le groupe de témoins précédent, les régimes de pension à prestations déterminées à employeur unique n'offrent pas de possibilités de

information committee, where we are able to understand what the employer's intent or actions have been in the past. But we're not able to dictate or even ask for a change of course or corrective action at the moment.

Senator Wells: Thank you, panel. I have a comment first about the other chamber passing it 318 to 0. We hear it all the time. Ms. Gladu, the sponsor, said, "I'll tell them it passed 318 to 0, and that will take it over the line." I told her not to say that. She ended up saying it, but what that tells me is that there maybe wasn't enough scrutiny to the bill, and that something like this needs scrutiny. And I'm the sponsor in the Senate.

So I support it unamended, however, if one of my colleagues here or in the chamber came up with an amendment that I thought was a good idea, I would be happy to consider that. The fact that the other place passed it 318 to 0 doesn't move me at all. I'll mention that because a lot of people do bring that up.

My question is this: Critics of Bill C-228 say employers will be forced to go with the defined contribution plan in order to avoid higher borrowing costs. But in doing so, I think they ignore other defined-benefit pension options such as multi-employer pension plans.

Would you agree that the argument is not as polarized as some people make it sound, because multi-employer plans, which we are familiar with, will continue to provide an attractive and viable path forward for any employer, especially the smaller employers, who would like to offer a defined-benefit plan to their employees?

Mr. Kakan: This question has been raised previously as well in terms of the lending costs. If I may first address that, senator, with respect, I submit that while the secured creditors and bankers may have innumerable ways to measure their impact on lending costs, some of them are already built-in in terms of bad debt ratios and default risks.

The impact on a pension retiree, however, of their company going insolvent with the pension plan that was attached to that company is immeasurable, particularly when you come across the Eddie Lamperts of the industry, who deliberately decided to profit themselves and kept their pension funds deliberately underfunded.

gouvernance, de place à la table des négociations ni même de voix au chapitre. Le plus que nous pouvons obtenir, c'est un comité d'information sur les pensions, où nous pouvons comprendre quelles étaient les intentions de l'employeur ou les mesures qu'il a prises dans le passé. Mais, nous ne sommes pas en mesure d'exiger ni même de demander un changement de cap ou des mesures correctives en ce moment.

Le sénateur Wells : Merci, mesdames et messieurs. J'ai d'abord une observation à faire au sujet du fait que l'autre Chambre a adopté le projet de loi par 318 voix contre 0. Nous l'entendons dire tout le temps. Mme Gladu, la marraine du projet de loi, a dit : « Je vais leur dire qu'il a été adopté par 318 voix contre 0, et le tour sera joué. » Je lui ai dit de ne pas dire cela. Elle a fini par le faire, mais, ce que ces propos m'indiquent, c'est que le projet de loi n'a peut-être pas fait l'objet d'un examen suffisant et que quelque chose comme cela doit faire l'objet d'une étude minutieuse. Et je suis le parrain au Sénat.

Alors, je l'appuie sans amendement, mais, si l'un de mes collègues du Sénat ou de la Chambre proposait un amendement que j'estime être une bonne idée, je serais heureux de l'envisager. Le fait que l'autre endroit l'a adopté par 318 voix contre 0 ne m'ébranle pas du tout. Je le mentionne parce que beaucoup de gens en parlent.

Ma question est la suivante : les détracteurs du projet de loi C-228 affirment que les employeurs seront forcés d'opter pour un régime à cotisations déterminées afin d'éviter des coûts d'emprunt plus élevés, mais, ce faisant, je pense qu'ils ne tiennent pas compte d'autres options de pension à prestations déterminées, comme les régimes de retraite interentreprises.

Êtes-vous d'accord pour dire que l'argument n'est pas aussi polarisé que certaines personnes le laissent entendre? Parce que les régimes interentreprises, que nous connaissons bien, continueront d'offrir une solution attrayante et viable à tout employeur, surtout les petits, qui aimeraient offrir un régime de pension à prestations déterminées à leurs employés.

M. Kakan : Cette question a déjà été soulevée également en ce qui concerne les coûts afférents aux prêts. Si vous me permettez d'aborder ce sujet, avec tout le respect que je vous dois, sénateur, je dirais que, même si les créanciers garantis et les banquiers peuvent avoir d'innombrables façons de mesurer leur incidence sur ces coûts, certains sont déjà intégrés en ce qui a trait aux mauvais ratios d'endettement et aux risques de défaut de paiement.

Toutefois, l'incidence sur un retraité du fait que son entreprise devient insolvable, ainsi que le régime de pension qui était rattaché à cette entreprise, est incommensurable, surtout lorsqu'on voit les Eddie Lampert de l'industrie, qui ont délibérément décidé de s'enrichir et de maintenir leur fonds de pension sous-capitalisé.

Now, in response to the question around other solutions — and, in fact, in other situations like restructuring, as Mr. Warren from the United Steelworkers said — the trade unions do their best to arrive at restructuring decisions to come, work and collaborate with the employer in terms of finding or offering consent mechanisms — which is enshrined within the prescribed legislation — to offer solvency relief to the corporate entity, so we're not averse to those discussions.

What we are basically trying to address is this huge, gaping hole which does not offer protection to the retiree who has worked his 30- to 40-year career to earn this pension, and who finds himself destitute and helpless just because the employer shut the doors on them. There is no advocacy for them behind the closed boardroom doors. Thank you.

Senator Wells: Thank you. Gentlemen, do you have any comment on that?

Mr. MacIsaac: On the 318 votes, I want to make a comment. I have seen it discussed for years. I have seen all arguments. I have heard them, and they have been debated and reviewed and everything. I don't know, but it might be the first time that a private member's bill had unanimous consent and all-party support. I don't know, but I never heard of it before. That's a pretty big step on this issue for a lot of people out there. They are cheering it.

Senator Wells: Thank you.

Senator Yussuff: First of all, let me thank some of my friends for being here, and more importantly for the important work that they are doing.

Mr. MacIsaac, I want to start with you. Quite often, people don't understand the reality of life. You are here as a retiree, and you're advocating for a bill that will have no impact on the lives and the members you represent because they are already retired. Why are you doing it?

Mr. MacIsaac: In the labour movement, I learned early that you listen and you try and find solutions. There are a lot of people out there who have a lot of problems over the years. In 50 years I have maybe talked to 300,000 people about problems. I have no degree in social work or anything but I try to find solutions. That's what I've learned in the labour movement. We try and find solutions. This is a solution to a problem that has been there for 30 years. That has been a tough one.

I look at the society that we have, and we have 25% of our population either there now or going to be there. We've got to find a solution to help these people with these kinds of

Maintenant, pour répondre à la question concernant d'autres solutions... et, en fait, dans d'autres situations — par exemple, une restructuration —, comme l'a dit M. Warren du syndicat des métallurgistes, les syndicats font de leur mieux pour en arriver aux décisions de restructuration à venir, pour travailler et pour collaborer avec l'employeur afin de trouver ou d'offrir des mécanismes de consentement — ce qui est inscrit dans les dispositions législatives prescrites — et de procurer à la société un allègement du déficit de solvabilité, alors nous ne sommes pas opposés à ces discussions.

Ce que nous tentons essentiellement de combler, c'est cet énorme trou béant qui n'offre aucune protection au retraité qui a travaillé pendant 30 ou 40 ans pour gagner cette pension et qui se retrouve dans la misère et dans l'impuissance du simple fait que l'employeur a fermé ses portes. Personne ne défend les retraités derrière les portes closes des conseils d'administration. Merci.

Le sénateur Wells : Merci. Messieurs, avez-vous des commentaires à ce sujet?

M. MacIsaac : Au sujet des 318 votes, je veux formuler un commentaire. J'ai vu des gens en discuter pendant des années. J'ai entendu tous les arguments. Je les ai écoutés, et ils ont fait l'objet de débats, d'examen et de tout le reste. Je ne sais pas, mais c'est peut-être la première fois qu'un projet de loi d'initiative parlementaire reçoit le consentement unanime et l'appui de tous les partis. Je ne sais pas, mais je n'en avais jamais entendu parler auparavant. C'est un grand pas dans la bonne direction pour beaucoup de gens. Ils l'applaudissent.

Le sénateur Wells : Je vous remercie.

Le sénateur Yussuff : Tout d'abord, permettez-moi de remercier certains de mes amis de leur présence et, surtout, du travail important qu'ils accomplissent.

Monsieur MacIsaac, je veux commencer par vous. Bien souvent, les gens ne comprennent pas la réalité de la vie. Vous comparez à titre de retraité, et vous défendez un projet de loi qui n'aura aucune incidence sur la vie des membres que vous représentez parce qu'ils sont déjà à la retraite. Pourquoi le faites-vous?

M. MacIsaac : Dans le mouvement syndical, j'ai appris très tôt qu'on écoute et qu'on essaie de trouver des solutions. Il y a beaucoup de gens qui ont eu beaucoup de problèmes au fil des ans. En 50 ans, j'ai peut-être parlé de problèmes à 300 000 personnes. Je ne possède pas de diplôme en travail social ni quoi que ce soit, mais j'essaie de trouver des solutions. C'est ce que j'ai appris dans le mouvement syndical. Nous tentons de trouver des solutions. Il s'agit d'une solution à un problème qui existe depuis 30 ans. Cela n'a pas été facile.

Je regarde notre société, et 25 % de notre population y est déjà ou y sera bientôt. Nous devons trouver une solution pour aider ces gens dans ce genre de situations. C'est là-dessus qu'il faut

situations. That's what the focus should be on, not who — I say the worker has to be at the top of the list. In what kind of society do we say somebody who has everything gets to the top of the list? It's someone who needs it that goes to the top of the list. That's where I'm at.

Senator Yussuff: How many times have you been on the Hill advocating for legislation of this form that's before you here today?

Mr. MacIsaac: Since I first heard about the problem. I keep talking about it and educating people and moving it through the system. As a retiree that found a voluntary position now, I'm going to keep doing it, and there are lots of people with me.

Senator Yussuff: Maybe I can maybe direct a couple of questions to you. Clearly, the regulations about funding pensions are a critical part of insolvency legislation in this country. If employers are meeting their obligations under respective regulations at a provincial level, we shouldn't have a challenge in regard to insolvency of pensions to a large extent. There are always going to be some fluctuations. Are the regulations that are currently on the books that you are aware of — and they vary across the country — adequate enough to ensure that the employers meet their obligations to fund their pension plans in a way that could avoid some of the pitfalls we're seeing when a plan becomes totally insolvent when a company goes bankrupt?

Mr. Kakan: Thank you, Senator Yussuff, for that question. Currently, the provincial legislation lacks the capacity — there are deemed trust provisions, but the paramountcy of the federal statutes in BIA and CCAA do not offer the guarantee or the protection that needs to be extended to retirees. Because any time an employer declares bankruptcy or goes into restructuring and they happen to have a wind-up deficit, unfortunately the provincial legislation is not able to offer the protection that is required. Thank you.

Senator Yussuff: On the Ontario arrangement — and I use the Sears workers as an example — if you lived in Ontario and you were a Sears worker, you would have been in a much better position. Am I right to assume that at the end of the bankruptcy of Sears?

Mr. Kakan: You're absolutely right, Senator Yussuff, on that one as well. There is an insurance scheme that exists, the Pension Benefits Guarantee Fund, or PBGF, which unfortunately does not exist nationwide. Yes, there is a huge demand and pressure on the PBGF itself, but I will say this much: Currently, the timing is perfect in terms of implementation of this bill

mettre l'accent, pas sur qui... je dis que le travailleur doit être en tête de liste. Dans quel genre de société dit-on qu'une personne qui a tout arrive en tête de liste? C'est la personne qui en a besoin qui doit y être. Voilà où j'en suis.

Le sénateur Yussuff : Combien de fois êtes-vous venu sur la Colline pour défendre une mesure législative de la forme de celle soumise à votre étude aujourd'hui?

M. MacIsaac : Depuis la première fois que j'ai entendu parler du problème. Je n'arrête pas d'en parler, de sensibiliser les gens et de faire avancer la cause dans le système. En tant que retraité qui maintenant a trouvé un poste volontaire, je continuerai à le faire, et beaucoup de gens m'appuient.

Le sénateur Yussuff : Je pourrais peut-être vous adresser deux ou trois questions. De toute évidence, la réglementation sur le financement des pensions est un élément essentiel des lois régissant l'insolvabilité au Canada. Si les employeurs s'acquittent de leurs obligations au titre de leurs règlements respectifs à l'échelon provincial, il ne devrait pas y avoir de contestations relativement à l'insolvabilité des régimes de pension dans une grande mesure. Il y aura toujours des fluctuations. Les règlements qui sont actuellement en vigueur et que vous connaissez — et ils varient d'une région à une autre du pays — sont-ils adéquats pour ce qui est de garantir que les employeurs s'acquitteront de leur obligation de financer leurs régimes de pension de façon à éviter certains des écueils que nous observons lorsqu'un régime devient totalement insolvable quand une entreprise fait faillite?

M. Kakan : Je vous remercie de cette question, sénateur Yussuff. À l'heure actuelle, les lois provinciales n'ont pas la capacité... il y a des dispositions sur les fiduciaires réputées, mais la primauté des dispositions législatives fédérales figurant dans la LFI et la LACC n'offre pas la garantie ou la protection qui doivent être accordées aux retraités parce que, chaque fois qu'un employeur déclare faillite ou entreprend une restructuration et qu'il se trouve à avoir un déficit de liquidation, la loi provinciale ne peut malheureusement pas offrir la protection requise. Merci.

Le sénateur Yussuff : En ce qui concerne l'entente avec l'Ontario — et je prends l'exemple des travailleurs de Sears —, si vous viviez en Ontario et que vous étiez un travailleur de Sears, vous auriez été dans une bien meilleure situation. Ai-je raison de supposer que ce serait le cas à la fin de la faillite de Sears?

M. Kakan : Vous avez tout à fait raison là-dessus aussi, sénateur Yussuff. Il y a un régime d'assurance, le Fonds de garantie des prestations de retraite — ou FGPR — qui n'existe malheureusement pas à l'échelle du pays. Oui, la demande et la pression sont énormes en ce qui concerne le FGPR lui-même, mais je dirais que c'est le moment idéal pour mettre en œuvre

because it does not invite a huge risk on the pension fund either. We have figures for the federal pension plans as well as Ontario. If you're willing, we're happy to share them with you. Very few pension plans are actually funded below 80%. As of 2021, we have data for that.

Senator Yussuff: Thank you.

The Chair: That would be helpful. You can send that along to the clerk.

Senator Loffreda: Thank you to our panellists for being here. These are touching stories; thank you very much. I think workers need protection, and the best protection for retirement is a defined-benefit pension plan.

We discussed deliberate underfunding and I agree the workers need to be protected. I think what is already there has to be funded and workers need to be protected. But my concern, if you heard the previous panel, is to look at the trend we've had in the defined-benefit pension plans from 2000 to today, going from 21.3% to 9.6% today, over the last two decades. I'm afraid that with this bill the trend may continue. Why? Just looking forward, if you look not only at insolvency and restructuring, but you look at the sales and equity of companies that are growing and are undercapitalized, the hole gets bigger. The bank kind of fills that hole as the company goes forward. I think it will be a disincentive to go to a defined-benefit pension plan knowing the consequences that now the variability of the unfunded portion has to be calculated and brought into the calculation.

It will change the risk profile. I do agree the timing with the increasing interest rates may be fine, but obtaining accurate information is also very difficult, we've heard. This information, if there is unfunded liability, has to be taken into consideration in the margin calculations that the banks are putting forward. The banks always want communities to thrive and they want to protect workers as much as we do.

But what I'm afraid of is, maybe in 5 or 10 years with this bill, we will not only see the plan having gone from 21.3% in 2000 to 9.6% in 2020, but maybe to 3.2% in 2030, because it will disincentivize many from getting into such a plan. You can't put a bill together for deliberate underfunding. That's not why bills are done. This is to protect workers. I think Senator Marwah said it well. Are we not killing the goose that lays the golden egg here?

le projet de loi, car il ne pose pas un risque énorme pour le fonds de pension non plus. Nous avons des chiffres pour ce qui est des régimes de retraite fédéraux ainsi que ceux de l'Ontario. Si vous le souhaitez, nous serons heureux de vous les communiquer. Très peu de régimes de retraite sont financés à moins de 80 %. Nous avons des données de 2021 à ce sujet.

Le sénateur Yussuff : Merci.

La présidente : Ce serait utile. Vous pouvez envoyer cela à la greffière.

Le sénateur Loffreda : Je remercie les témoins de leur présence. Ce sont des histoires touchantes. Merci beaucoup. Je pense que les travailleurs ont besoin de protection, et la meilleure protection pour la retraite est un régime de retraite à prestations déterminées.

Nous avons discuté du sous-financement délibéré, et je suis d'accord pour dire que les travailleurs doivent être protégés. Je pense que ce qui existe déjà doit être financé, et que les travailleurs doivent être protégés. Mais ce qui me préoccupe, si vous avez entendu les témoins du groupe précédent, c'est la tendance que nous avons observée quant aux régimes de retraite à prestations déterminées depuis 2000. On est passé de 21,3 % à 9,6 % aujourd'hui au cours des deux dernières décennies. Je crains que la tendance ne se poursuive avec le projet de loi. Pourquoi? De façon prospective, si on examine non seulement l'insolvabilité et la restructuration, mais aussi les ventes et les capitaux propres des entreprises qui sont en croissance et qui sont sous-capitalisées, on constate que le trou s'agrandit. La banque le comble en quelque sorte au fur et à mesure que l'entreprise va de l'avant. Je pense que cela dissuadera l'adhésion à un régime de retraite à prestations déterminées, sachant que, maintenant, la variabilité de la portion non capitalisée doit être calculée et prise en compte dans le calcul.

Cela va changer le profil de risque. Je suis d'accord pour dire que le moment est peut-être bien choisi puisque les taux d'intérêt sont à la hausse, mais il est également très difficile d'obtenir des renseignements exacts, d'après ce que nous avons entendu. Ces renseignements, s'il y a un passif non capitalisé, doivent être pris en compte dans le calcul de la marge que les banques proposent. Les banques veulent toujours que les collectivités prospèrent, et elles veulent autant que nous protéger les travailleurs.

Mais ce que je crains, c'est que, peut-être dans 5 ou 10 ans, après être passé de 21,3 % en 2000 à 9,6 % en 2020, le régime en sera peut-être à 3,2 % en 2030, parce que le projet de loi dissuadera beaucoup de gens d'adhérer à ce type de régime. On ne peut pas élaborer un projet de loi en vue d'un sous-financement délibéré. Ce n'est pas la raison d'être d'un projet de loi. Le but est de protéger les travailleurs. Je pense que le sénateur Marwah l'a bien dit. Ne sommes-nous pas en train de tuer la poule aux œufs d'or?

Mr. MacIsaac: The thing is banks have done pretty well over this period of time. Over my 50 years, the banks did well from the first time they loaned me money for a car until now. They're going to change when the legislation changes. They'll find ways to adapt and to protect themselves and to work through the system. They're going to be here. They're doing well today; they'll do well tomorrow.

Senator Loffreda: It's not only about the banks. It's about the employers wanting to set up defined-benefit pension plans knowing the banks will consider the prior claim.

Mr. MacIsaac: If you look at when defined-benefit plans were coming up, it was when things were good and we were able to negotiate them at the bargaining table. Now things are good too. You have cycles and ups and down. I would say if I was looking for work today, I would find a place that had a defined plan and I knew down the road I was going to get it. If that employer has that, I'm going to be there. When I was starting out, I could walk across the street and get a job anywhere down that industrial park. It's coming back. It's there now, and there are going to be negotiations to bring back defined-benefit plans because people are going to be looking for it. They want a guarantee.

Senator Loffreda: I hope you're right.

Mr. MacIsaac: They want to put their money away and be able to know they will have it after, and they want to know that it's guaranteed at a certain level too. It's going to come back. The banks will adjust; everybody will adjust. The people who will benefit are those who are at the bottom of the list now.

Senator Loffreda: I hope you're right.

Are there any comments from the other panellists?

Mr. Kakan: Thank you. The other piece to the whole discussion here is also the important balance that has been struck by different jurisdictions in terms of the requirements to fund a pension plan on a solvency basis. For example, Ontario and Nova Scotia have amended their regulations to fund up to only 85%. Back to your question about whether it is becoming more onerous to have a defined-benefit pension plan, I would submit to you, senator, that it has actually become easier to not only have a defined-benefit pension plan, but also to maintain it for a long term.

We all know that people in the pension and benefits industry would know very easily that if you have an open defined-benefit pension plan, it's much better than a closed defined-benefit pension plan. Thank you.

M. MacIsaac : Le fait est que les banques s'en sont plutôt bien tirées pendant cette période. Elles s'en tirent bien depuis la première fois où elles m'ont prêté de l'argent il y a 50 ans pour l'achat d'une voiture. Elles vont changer si la loi change. Elles vont trouver des façons de s'adapter, de se protéger et de cheminer dans le système. Elles seront là. Elles se portent bien aujourd'hui; elles se porteront bien demain.

Le sénateur Loffreda : Il ne s'agit pas seulement des banques. Il s'agit des employeurs qui veulent mettre sur pied des régimes de retraite à prestations déterminées en sachant que les banques tiendront compte des réclamations antérieures.

M. MacIsaac : Si vous regardez en arrière, au moment de la mise en place des régimes à prestations déterminées, les choses allaient bien, et nous avons pu participer aux discussions à la table de négociation. Les choses vont bien maintenant aussi. Il y a des cycles, des hauts et des bas. Je dirais que si je cherchais du travail aujourd'hui, j'essaierais de trouver un endroit qui offre un régime à prestations déterminées et qui garantit que je les toucherai au bout du compte. L'employeur qui offre cela serait mon choix. À mes débuts, je pouvais traverser la rue et obtenir un emploi n'importe où dans le parc industriel. On en revient à cela. Nous en sommes déjà là, et il y aura des négociations en vue du rétablissement des régimes à prestations déterminées parce que les gens vont les rechercher. Ils veulent une garantie.

Le sénateur Loffreda : J'espère que vous avez raison.

M. MacIsaac : Ils veulent mettre leur argent de côté, ils veulent avoir l'assurance qu'ils toucheront cet argent au bout du compte, et ils veulent aussi obtenir une certaine garantie à cet égard. Cela va revenir. Les banques vont s'adapter; tout le monde va s'adapter. Ceux qui en profiteront sont ceux qui se trouvent actuellement au bas de la liste.

Le sénateur Loffreda : J'espère que vous avez raison.

Les autres témoins ont-ils des commentaires?

M. Kakan : Merci. L'autre volet de cette discussion, c'est l'équilibre important qui a été atteint par les différentes administrations en ce qui concerne l'obligation de financer un régime de pension en fonction de la solvabilité. Par exemple, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse ont modifié leurs règlements pour ne financer que jusqu'à concurrence de 85 %. Pour en revenir à votre question de savoir s'il devient plus coûteux d'avoir un régime de retraite à prestations déterminées, je vous dirais, sénateur, qu'il est en fait devenu plus facile non seulement d'avoir un régime de retraite à prestations déterminées, mais aussi de le maintenir à long terme.

Comme on le sait tous, les gens du secteur des pensions de retraite et des avantages sociaux savent fort bien qu'un régime de retraite à prestations déterminées ouvert est beaucoup mieux qu'un régime de retraite à prestations déterminées fermé. Merci.

Senator Smith: This is just a point that MP Gladu brought up when she came to see us as the sponsor of the bill. She stressed that the bill is a preventative measure and the four-year coming-into-force provision provides an opportunity for companies with problems with their pension funds to get their books in order and ensure their pension funds are fully solvent. I'm not trying to be unrealistic — and I guess we have a couple of bankers in here — but would this coming into force give companies in negative situations in terms of their funding the balance of the pensions the opportunity to get themselves organized or cleaned up so they could move forward? Or is that an unrealistic expectation?

Maybe we could have comment from you fellows and maybe Mr. Kakan will give us a thought on that.

Mr. Kakan: I think that's the recommended approach right now. With respect to the jurisdictions, for example, in Ontario, if your pension plan is funded up to 85%, they require you to submit a valuation report every three years. Particularly if your pension plan is doing well and you've got a dedicated, in-house team that is managing the pension plan — they're expert in doing this — they have no problems to worry about.

As you mentioned, senator, if you have an underfunded pension plan, you have plenty of time to actually bring your house into fiscal order. I think four years is a lot of time. Right now, the discount rates are higher and the value of the liabilities are lower, so this is the perfect time as well.

Senator Smith: Is there a measurement that shows the number of companies that are underfunded? How many of them are there? This could possibly be an opportunity for them, if they seriously looked at it, to do something positive.

Mr. Kakan: Yes, I have statistics to the end of December 31, 2021, and I'm happy to share that with the team. I'll send it to the procedural clerk. It is for both Ontario as well as the federal jurisdiction.

Senator Smith: That would be appreciated, just so we have a sense of exactly where some of the companies are.

Mr. Kakan: Absolutely.

Senator Marwah: Mr. MacIsaac, you made a very interesting point that counteracts my concern that having this change in legislation will, in fact, accelerate the decline in defined-benefit plans. The point you made was that in a tight labour market, having defined-benefit plans that were more guaranteed in the hierarchy of a bankruptcy could really act as an incentive for

Le sénateur Smith : Il s'agit simplement d'un point que la députée Gladu a soulevé lorsqu'elle est venue nous voir en tant que marraine du projet de loi. Elle a insisté sur le fait que le projet de loi est une mesure préventive, et que la disposition relative aux quatre ans après l'entrée en vigueur donne l'occasion aux entreprises qui ont des problèmes avec leur régime de pension de mettre de l'ordre dans leurs finances et de s'assurer que leur régime de pension est entièrement solvable. Je ne veux pas être irréaliste — et je suppose qu'il y a deux ou trois banquiers ici —, mais si cela entrait en vigueur, est-ce que cela donnerait aux entreprises qui se trouvent dans des situations défavorables sur le plan du financement du solde des pensions la possibilité de s'organiser ou de faire le ménage de manière à pouvoir aller de l'avant? Est-ce une attente irréaliste?

Vous pourriez peut-être nous dire ce que vous en pensez, messieurs, et M. Kakan pourra peut-être nous donner son avis à ce sujet.

M. Kakan : Je pense que c'est l'approche recommandée à ce moment-ci. En ce qui concerne les administrations, par exemple, en Ontario, si votre régime de retraite est capitalisé jusqu'à hauteur de 85 %, vous êtes tenu de présenter un rapport d'évaluation tous les trois ans. Surtout, si votre régime de retraite fonctionne bien et qu'il est géré par une équipe interne spécialisée — composée d'experts en la matière —, vous n'avez aucune raison de vous inquiéter.

Comme vous l'avez mentionné, sénateur, si votre régime de retraite est sous-capitalisé, vous avez amplement le temps de mettre de l'ordre dans vos finances. Je pense que quatre ans, c'est beaucoup de temps. À l'heure actuelle, les taux d'escompte sont plus élevés, et la valeur des passifs, plus faible. C'est donc le moment idéal.

Le sénateur Smith : Y a-t-il une mesure qui indique le nombre d'entreprises qui sont sous-financées? Combien y en a-t-il? Cela pourrait être une occasion pour elles, si elles se penchent sérieusement là-dessus, de faire quelque chose de positif.

M. Kakan : Oui, j'ai des statistiques qui s'étendent jusqu'au 31 décembre 2021, et je serai heureux de les communiquer à l'équipe. Je vais les envoyer à la greffière à la procédure. Elles concernent tant l'Ontario que l'administration fédérale.

Le sénateur Smith : Nous vous en serions reconnaissants. Cela nous donnera une idée de la situation exacte de certaines entreprises.

M. Kakan : Tout à fait.

Le sénateur Marwah : Monsieur MacIsaac, vous avez soulevé un point très intéressant qui fait contrepois à ma crainte que la modification de la loi vienne effectivement accélérer le déclin des régimes à prestations déterminées. Ce que vous avez dit, c'est que, dans un marché du travail restreint, le fait d'avoir des régimes à prestations déterminées qui sont mieux protégés

employees to join the companies that have guaranteed defined-benefit plans.

Have you got any evidence on that? Have you done any research on whether that, in fact, could be an incentive? That way, employers would start offering more defined-benefit plans because they're guaranteed, and in a tight labour market, it would attract workers as opposed to an employer who doesn't offer a defined-benefit plan.

Mr. MacIsaac: If I use myself as an example, that's what I would look for.

Senator Marwah: But that's not empirical evidence.

Mr. MacIsaac: Well, it's the start of the statistic.

Senator Marwah: Okay.

Mr. MacIsaac: The thing is that everybody looks for a workplace where they will maximize their benefits and wages during their time at that workplace. If one workplace is not giving you the benefits that another workplace is, you're probably going to go to where the benefits are.

So I see that we're probably going to have a turnaround. Right now, you just have to look at everybody talking about the shortages of workers. There are a lot of workers looking to see where the best place is, and they will find it. Employers are going to look at how they can attract employees.

Senator Marwah: Do you have any evidence on how the younger generation thinks about joining the labour market as opposed to others? Do they really value defined-benefit plans? I remember when I was working, people didn't really understand defined-benefit plans. To them, it just wasn't important.

Mr. MacIsaac: Not to say too much about myself, but I've raised seven children, and I think every one of them has always looked at where the best place to work is where they will have savings for when they retire. That's from 45 years old down to 27. They have all looked at where the best place is to work to get the best opportunities for their retirement.

Senator Marwah: I would strongly encourage you to raise with employers that this could be a very important attraction for employees joining. At least when I was in the workforce, we never thought about that. Boy, that's quite a change.

dans l'ordre des priorités au moment d'une faillite pourrait vraiment inciter les employés à intégrer les entreprises qui offrent des régimes à prestations déterminées garantis.

Avez-vous des données probantes à ce sujet? Avez-vous fait des recherches pour déterminer si, dans les faits, cela pourrait être une incitation? De cette façon, les employeurs commenceraient à offrir plus de régimes à prestations déterminées parce qu'ils sont garantis, et dans un marché du travail restreint, ces employeurs attireraient davantage de travailleurs que ceux qui n'offrent pas de régime de ce genre.

M. MacIsaac : Personnellement, c'est ce que je rechercherais.

Le sénateur Marwah : Mais ce n'est pas une preuve empirique.

M. MacIsaac : Eh bien, c'est un début de statistique.

Le sénateur Marwah : D'accord.

M. MacIsaac : Le fait est que tout le monde cherche un milieu de travail où il est possible de maximiser ses avantages sociaux et son salaire. Si un employeur ne vous offre pas les mêmes avantages sociaux qu'un autre, vous allez probablement choisir celui qui les offre.

Ainsi, je crois qu'il y aura probablement un redressement. En ce moment, tout le monde parle de la pénurie de main-d'œuvre. Il y a beaucoup de travailleurs qui sont à la recherche du meilleur endroit, et ils vont le trouver. Les employeurs vont examiner ce qu'ils peuvent faire pour attirer des employés.

Le sénateur Marwah : Avez-vous des données probantes sur la façon dont les membres de la jeune génération envisagent d'intégrer le marché du travail par rapport aux autres? Attachent-ils réellement de l'importance aux régimes à prestations déterminées? Je me souviens que, lorsque je travaillais, les gens ne comprenaient pas vraiment les régimes à prestations déterminées. Pour eux, ce n'était tout simplement pas important.

M. MacIsaac : Je ne veux pas trop parler de moi, mais j'ai élevé sept enfants, et je pense que chacun d'eux a toujours considéré que le meilleur endroit où travailler est celui qui permet d'épargner en vue de la retraite. Ils ont entre 27 et 45 ans. Pour chacun d'eux, le meilleur endroit où travailler est celui qui offre les meilleures perspectives de retraite.

Le sénateur Marwah : Je vous encourage fortement à signaler aux employeurs que cela pourrait exercer un attrait très important sur les employés. Du moins, lorsque j'étais sur le marché du travail, nous ne pensions jamais à cela. C'est tout un changement.

Mr. MacIsaac: We heard it in the earlier panel. The people out there bargaining today are probably discussing it at every table. Pensions are at every table all the time.

Senator Marwah: Thank you.

The Chair: Thank you very much to our witnesses and to the senators. We appreciate all your contributions and comments. I know you'll be following up with sending us some additional information.

I am going to ask our committee members to stay. We're going to go into a brief in camera session here, if we could. Again, thank you to our witnesses. You can take your leave. We will bring this portion of the meeting to a close and continue in camera.

(The committee continued in camera.)

M. MacIsaac : Cela a été dit par le groupe de témoins précédent. Les gens qui négocient aujourd'hui en discutent probablement à chaque table. Les pensions sont constamment à l'ordre du jour.

Le sénateur Marwah : Merci.

La présidente : Merci beaucoup aux témoins et aux sénateurs. Nous vous sommes reconnaissants de votre contribution et de vos commentaires. Je sais que vous allez nous envoyer des renseignements supplémentaires.

Je vais demander aux membres du comité de rester. Nous allons nous réunir brièvement à huis clos, si vous le voulez bien. Encore une fois, merci à nos témoins. Vous pouvez nous quitter. Nous allons clore cette partie de la réunion et poursuivre à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)
